

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni, le mercredi onze février deux mille vingt-six à 18h30, à CHATEAUBOURG.

Nombre de délégués : 37 **Nombre de délégués présents :** 25 (en début de séance)
Quorum : 19 **Nombre de pouvoirs :** 1 (en début de séance)

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN), M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Danièle RESONET (LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (MONDEVERT), M. Allain TESSIER (PIRE CHANGE), M. Lionel LE MIGNANT (DT VITRE), M. Pierre BERHAULT (BEAUCE), M. Daniel BALLUAIS (DT BILLE), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (DT POILLEY), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON), M. Jacques LARRAY (BOURG DES COMPTES), M. Loïc LERAY (GUIGNEN), Mme Christine GARDAN (LA NOE BLANCHE), M. Gérard BAUDU (ST JUST), M. André BRIZARD (SAULNIERES),

Délégués suppléants :

Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) remplaçante de Mme Soazig POTTIER (DT BAIS), M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de M. Yves RENAULT (DT CHATEAUGIRON), Mme Maryse HUCHET remplaçante de Mme Marie-Christine MORICE (DT ERELLES), M. Manuel RIBEIRO (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), M. Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SURE COUESNON), M. François LE MERLUS (LASSY) remplaçant de M. Yves THEBAULT (DT BAIN DE BRETAGNE)

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (DT MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (DT ARGENTRE DU PLESSIS), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS) donne pouvoir à M. Serge BOUDET (DT FOUGERES)

Arrivée en cours de séance : Fabrice HEULOT (DS VITRE) remplace Mme Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE), M. Serge BOUDET (DT FOUGERES), M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) remplace M. Jean-Yves BOURCIER (DT PRINCE), Mme Christine HAIGRON (DT POCE LES BOIS) : arrivés pendant la question 6. M. Dominique FROC (DT RIVES DU COUESNON) arrivé pendant la question 7.

Départ en cours de séance : Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE), départ après la question 15.

Assistait également à la réunion :

Etaient absents excusés :

M. Christophe POLLYN (DT MONTAUTOUR), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE), M. Jean-Yves BOURCIER (DT PRINCE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (DT VITRE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON), M. Yves THEBAULT (BAIN DE BRETAGNE), M. Christophe VERON (DT BAULON), M. Yvon MELLET (TEILLET), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), M. Christian SORIEUX (DS CHELUN), M. Jean-Yves PAIN (DS MARPIRE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Ronan SALAUN (DS LIFFRE), M. David RETORE (DS MAEN ROCH), M. Yves THILLOU (DS BOURG DES COMPTES), M. Gérard LEMOINE (DS CREVIN), M. Jean LEMOINE (DS GUICHEN), M. Pierre THOMAS (DS POLIGNE), M. Jean-Michel GAUDICHON (STE ANNE SUR VILAINE)

Secrétaire de séance : Mme Christine GARDAN (DT LA NOE BLANCHE)

Considérant que le quorum est atteint, M. STEPHAN déclare la séance ouverte.

A – ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Président procède en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Christine GARDAN (DT LA NOE BLANCHE) est déclarée Secrétaire de Séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 12 novembre 2025 et du 10 décembre 2025

Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2025 transmis avec l'ordre du jour. Le Compte-rendu de la séance du 10 décembre 2025 sera soumis lors du prochain Comité.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2025.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 10 décembre 2025

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative à l'élection du Président de S3T'ec ;

Vu la délibération n° 03 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date	N°	Pôle	S3TEC - Objet de la délibération	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée
20/11/2025	VF D225 2025	Plate-forme G	Transport suite à refus de criblage de Guignen à Vitré	BRANGEON	280,00 €	
20/11/2025	VF D226 2025	Libourg	Réalisation d'une dalle béton pour pose de borne de pesée	AVT TRAVAUX PUBLICS	325,00 €	
24/11/2025	VF D227 2025	Biodéchets	Traitement des biodéchets pour le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères sur la plate-forme de St Berthevin La Tannière du 01/10/2025 au 31/12/2025	SARL EVA	6 000,00 €	15 mois
25/11/2025	VF D228 2025	CS	Mission d'assistance marché de tri des emballages avec en option 2 réunions supplémentaires sans déplacement	TRIDENT SERVICE	12 800 €	6 mois
27/11/2025	VF D229 2025	Administration Générale	Déplacement en train Aller-Retour pour Paris le 10 décembre 2025	CELTEA	146,00 €	
27/11/2025	VF D230 2025	Quai Vitré	Réparation sur la centrale incendie du CTVM de Vitré	DESAUTEL PROTECTION INCENDIE	333,00 €	
27/11/2025	VF D231 2025	Déchèteries	gestion de déclassement gravats sur les déchèteries du SMICTOM des Pays de Vilaine du 2ème semestre 2025	BRANGEON (BRCO)	25 000,00 €	6 mois
01/12/2025	VF D232 2025	Quai Fougères	Fourniture d'un joint sur le pont-basculé	PIO	371,00 €	
03/12/2025	VF D233 2025	Révertec	Mise en stock pièces brûleur sur REVERTEC	DALKIA	11 971,00 €	
03/12/2025	VF D234 2025	Révertec	Location flexibles et raccords pour pompe Terraos de substitution sur Révertec	DALKIA	1 995,00 €	
03/12/2025	VF D235 2025	Quai Vitré	Phase de médiation en visio et rendez-vous suite à recours de Derichebourg (mission complémentaire)	COUDRAY URBANLAW	1 400,00 €	
09/12/2025	VF D236 2025	Communication	Impression rapport Annuel 2024	CALLIGRAPHY PRINT	223,00 €	
09/12/2025	VF D237 2025	CVED	Proces verbal de constat suite à dégradation sur parcelle adjacente au CVED	SELARL BONNEFOIE-GUERIN	350,00 €	
09/12/2025	VF D238 2025	Quai Vitré	Mise en conformité électrique du CTVM de Vitré	EURL GIRAULT STEPHANE	1 482,00 €	
10/12/2025	VF D239 2025	Plate-forme G	Intervention de maintenance et nettoyage du transformateur haute tension avec en option prise en charge de la demande de séparation de réseau sur la plate-forme de compostage	MHTI	1 920,00 €	
10/12/2025	VF D240 2025	Plate-forme G	Prestation de remise en état du distributeur de la chargeuse	BERGERAT MONNOYEUR	8 242,00 €	
10/12/2025	VF D241 2025	Quai Fougères	Vérification périodique par thermographie avec délivrance Q19 sur 3 ans	DEKRA	660,00 €	3 ans
11/12/2025	VF D242 2025	Libourg	Prestation de chargement de 5,5 heures sur la plate-forme de compostage	GAEC DES PORCS SAINS	825,00 €	
11/12/2025	VF D243 2025	Libourg	Location d'un chariot télescopique sur la plate-forme de compostage	ACTIS LOCATION/AXEL MANUTENTION	1 184,00 €	4 jours
15/12/2025	VF D244 2025	Administration Générale	Déjeuner de travail décembre 2025	LE CANDIOT DES FRANGINES	87,00 €	
15/12/2025	VF D245 2025	CVED	Tri et isolement d'un déchet radioactif	ONET TECHNOLOGIES	1 370,00 €	
15/12/2025	VF D246 2025	Révertec	Dépannage et remplacement MOXA RCU VITRE SST COOPER	DALKIA	1 880,00 €	
15/12/2025	VF D247 2025	Quai Fougères	Audit de conformité APSAD R5 du quai de Javené	SCUTUM INCENDIE	1 700,00 €	
15/12/2025	VF D248 2025	Quai Fougères	Fourniture d'un porte document étanche	SCUTUM INCENDIE	124,00 €	
15/12/2025	VF D249 2025	Communication	Avenant 4 du marché de création du site internet S3TEC	SAS BREIZH TANDEM	1 056,00 €	
16/12/2025	VF D250 2025	Plate-forme G	Fourniture d'écorces de pin maritime	BEMA	4 095,00 €	
17/12/2025	VF D251 2025	Libourg	Abonnement internet avec fibre du quai de Guignen 2026-2028 (ref.518544)	ORANGE BUSINESS SERVICES	2 665,00 €	3 ans
17/12/2025	VF D252 2025	Libourg	Abonnement prestation blanchisserie du quai de Guignen du 1er/01/2026 au 07/08/2026	INITAL SAS	1 800,00 €	8 mois
19/12/2025	VF D253 2025	Plate-forme G	Transport suite à refus de criblage de janvier 2026 de Guignen à Vitré	BRANGEON	580,00 €	1 mois
19/12/2025	VF D254 2025	Administration Générale	Fournitures de bureau	L'AUTHENTIQUE BUREAU	78,00 €	
22/12/2025	VF D255 2025	Quai Fougères	Maintenance préventive et corrective des extincteurs du site de Fougères	SCUTUM INCENDIE	600,00 €	1 an
23/12/2025	VF D256 2025	Quai Vitré	Location d'un pont bascule - CTVM de Vitré	PIO	14 700,00 €	4 mois
29/12/2025	VF D257 2025	Communication	Accompagnement en communication sur le renouvellement de l'UVE Vitré	NEWSSENS	5 000,00 €	1 an
29/12/2025	VF D258 2025	CVED	Tri et isolement d'un déchet radioactif	ONET TECHNOLOGIES	1 370,00 €	

Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2026	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée globale du marché de la prestation
06/01/2026	TE D01 2026	Administration Générale	Location de véhicule pour le 1er semestre 2026	CARLYSS	1 395,00 €	6 mois
06/01/2026	TE D02 2026	Libourg	Abonnement téléphonique fixe du centre de transfert à Javéné du 1er/01/2026 au 31/12/2026	ORANGE	660,00 €	1 an
06/01/2026	TE D03 2026	Libourg	Contrôle périodique des installations électriques de thermographie infrarouge conforme Q19 du site de Libourg 2026-2027	DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 020,00 €	2 an
06/01/2026	TE D04 2026	Quai Guignen	Nettoyage du quai de transfert de Guignen	NET CLEAN INDUSTRIE	3 295,00 €	
06/01/2026	TE D05 2026	Libourg	Nettoyage de la plate-forme de compostage et tunelles avec option 2 "nacelle élévatrice"	NET CLEAN INDUSTRIE	3 275,00 €	
06/01/2026	TE D06 2026	Quai Guignen	Location motopompe sur 1 journée sur le quai de Guignen	KILOUTOU	94,00 €	
06/01/2026	TE D07 2026	Administration Générale	Déjeuners de travail lors des Bureaux Syndicaux de 2026	LE CANDIOT DES FRANGINES	2 500,00 €	1 an
08/01/2026	TE D08 2026	Plate-forme G	Prestation de manutention pour le chargement des biofiltres sur la plate-forme de compostage de Guignen	SARL EVA	650,00 €	
08/01/2026	TE D09 2026	Administration Générale	Fourniture d'un téléphone mobile et accessoires	PHONER BUSINESS	314,00 €	
09/01/2026	TE D10 2026	Administration Générale	Assurances Dommages aux Biens de S3T'ec	AMY UNDERWRITING	40 884,00 €	1 an
09/01/2026	TE D11 2026	Quai Guignen	Assurances pour bris de machine flotte du quai de Guignen de 2026 à 2029	AFD COURTAGE ASSURANCES	4 800,00 €	4 ans
09/01/2026	TE D11 2026 b	Quai Guignen	Assurances pour bris de machine flotte du quai de Guignen de 2026 à 2029 (la présente décision a pour objet de corriger la décision n°TE D11/2026, suite à erreur matérielle)	AFD COURTAGE ASSURANCES	17 000,00 €	4 ans
09/01/2026	TE D13 2026	Libourg	Assurances auto professionnel pour le Caterpillar du site de Libourg de 2026 à 2029	AFD COURTAGE ASSURANCES	3 200,00 €	4 ans

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 10 décembre 2025

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative à l'élection du Bureau syndical de S3T'ec (Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés) ;

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau Syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical prend acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée
25/11/2025	VF BS11 NOV25	Décharge Cornillé	Mission d'assistance technique et réglementaire à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	SOCOTEC	99 845 €	3 ans renouvelable le 1 ^{er} fois 1 an

Question 5 – Service commun « services d'information »

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 (relatif aux services communs non liés à une compétence transférée) ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°2017_177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017, modifiée par avenants successifs, portant création du service commun « Informatique » ;

Vu la délibération n°1 du comité syndical d'S3T'ec en date du 13 Décembre, décidant de l'adhésion au service informatique partagé et approuvant la convention d'adhésion au service ;

Considérant la nécessité, après plus de sept années de fonctionnement à l'échelle du périmètre de l'ensemble des communes et établissements publics du territoire de Vitré Communauté, d'objectiver les périmètres techniques d'intervention du service commun objet du présent avenant ;

Considérant également la nécessité d'actualiser tant les assiettes que les clés de répartition des coûts de fonctionnement dudit service commun au regard notamment de la charge croissante des coûts induits par les exigences croissantes de sécurisation des réseaux, de cybersécurité, de structure, de préservation et stockage des données ou encore de développement des projets des membres du service commun ;

Considérant l'intérêt des signataires de poursuivre le service commun « Systèmes d'information » afin d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures informatiques et téléphoniques ;

Considérant le projet de nouvelle convention de service commun « systèmes d'information » joint en annexe, lequel regroupe les conventions DSI et SIG antérieures ;

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA RESILIATION DE LA CONVENTION DES SERVICES COMMUNS « INFORMATIQUE », AINSI QUE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN « SYSTEMES D'INFORMATION », TELLE QUE PRESENTEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- De valider la résiliation de la convention des services communs « Informatique »,
- De valider la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes proposées,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention au service commun « Systèmes d'information » ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. STEPHAN Christian

B- FINANCES

Question 6 – Approbation du CFU 2025 (Compte Financier Unique)

Rapporteur élu : Christian STEPHAN
Rapporteur administratif : Christèle MERHAND

Le Vice-Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;
Vu la délibération n°6 du 8 Novembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024,
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Le Président, quitte la séance ;

Après une présentation du résultat de l'exercice 2025, et au vu des documents budgétaires remis,

Le Comité Syndical est invité, en l'absence de M. Le Président, à approuver le Compte Financier Unique 2025, et à donner pouvoir à son représentant, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Dossier financier joint en annexe)

La question devant être reportée au prochain Comité, Madame MERHAND présente toutefois le CFU 2025 à titre d'information.



Section de fonctionnement

DF Page 4

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
BIODECHET	388 991,67	174 881,15	-214 110,52	44,96%
COMMUNICATION	88 090,00	40 258,62	-47 831,38	45,70%
CS	4 429 950,00	3 834 898,92	-595 051,09	86,57%
DECHARGE	18 821,00	20 116,90	1 295,90	106,89%
DECHETERIE	6 141 950,00	5 325 972,32	-815 977,68	86,71%
FILIERES	2 800 000,00	2 170 955,60	-629 044,40	77,53%
JRM	75 200,00	72 090,48	-3 109,52	95,87%
LIBOURG	362 860,27	303 570,02	-59 290,25	83,66%
OMR	8 867 251,17	7 264 733,03	-1 602 518,14	81,93%
QUAI	772 945,67	621 852,04	-151 093,63	80,45%
STRUCTURE	453 426,67	393 620,86	-59 805,81	86,81%
VERRE	39 500,00	33 414,39	-6 085,61	84,59%
Total général	24 438 986,44	20 256 364,32	-4 182 622,12	82,89%

Principaux postes :

Incineration = 4 236 k€ (BP 4 654 k€)
Autre tt OMR = 1 170 k€ (BP 1 818 k€)
Energie-combustibles = 541 k€ (BP 668 k€)

Tri des déchets recyclables = 3 320 k€
(BP 3 739 k€)

Exploitation quais transfert = 622 k€
(BP=772 k€)

Transfert = 666 k€ (BP 938 k€))

Traitement des déchèteries = 5 326 k€
(BP=6 142k€)

Rétrocession recettes filières = 2 146 k€
(BP=2 800 k€)

Exécution à hauteur de 83% pour la période

Mme MERHAND avise que la DGFIP rencontre un problème à l'échelle nationale. Son application HELIOS ne fonctionne que pour partie et surtout l'application qui permet de sortir les CFU ne fonctionne pas du tout. Toutes les collectivités sont bloquées actuellement. Par conséquent, on ne peut pas voter le CFU ce soir, et on ne peut pas prendre de délibération pour l'affectation des résultats. Par contre, on peut prendre en compte les résultats dans le Budget 2026 ce soir, et c'est cela qui est important puisque ces montants ont bien été validés avec les trésoreries : on a le droit à les intégrer, mais par contre on ne les affectera qu'après validation du CFU. C'est la particularité de cette année.

Les chiffres arrêtés, à fin 2025, sont à 20 256 364,32 € pour les dépenses de fonctionnement : exécution qui est plutôt basse, et la plus basse depuis la création de S3T^{ec} en 2019. Il avait été déjà évoqué plusieurs raisons expliquant ce niveau d'exécution :

- S3T^{ec}, comme toutes les collectivités, a pu bénéficier d'un niveau d'inflation qui était quand même relativement bas en 2025, ce qui nous a permis des révisions de prix qui étaient moindres. Par conséquent, cela impacte énormément le budget quand on est à plus de 90% de prestations.
- il y a énormément d'optimisation aussi qui ont été réalisées sur l'année 2025. Notamment sur la plateforme, il y a eu l'optimisation dans le cadre des coûts transports avec l'ouverture du quai de JAVENEZ, et un nouveau marché de transport qui était financièrement plus intéressant.
- il y a eu moins de tonnes triées, moins de tonnages en déchetterie également du fait de la mise en place de la REP PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) qui touchait la filière bois- notamment sur le SMICTOM SUD EST 35 (SE35),
- il y a eu aussi sur la partie Ordures Ménagère moins d'externalisations, et plus de sollicitations de coopération qui sera poursuivie en 2026.

Tout cela a permis d'avoir un niveau de dépenses moindres pour l'exercice 2025.



Section de fonctionnement

DF Page 4

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
CS	0,00	-3 691,89	-3 691,89	0,00%
DECHARGE	10 950,00	10 950,00	0,00	100,00%
OMR	1 684 594,85	2 229 029,94	544 435,09	132,32%
QUAI		4 602,35	4 602,35	0,00%
STRUCTURE	18 379 048,11	18 381 983,52	2 935,41	100,02%
REPORT	1 519 393,48	1 519 393,48	0,00	100,00%
FILIERE	2 800 000,00	2 146 026,00	-653 974,00	76,64%
BIODECHET	45 000,00	42 387,84	-2 612,16	94,20%
DECHETERIE			0,00	0,00%
Total général	24 438 986,44	24 330 681,24	-108 305,20	99,56%

Redevance d'équilibre = 18 379 k€

Recettes industrielles Vente énergie et apports extérieurs = 1 735 k€ (BP = 1 274 k€)- attention DSP au 11/07

Rétrocession recettes filières = 2 146 k€

Report à hauteur de 1 519 k€

7

En termes de recettes de fonctionnement, les chiffres arrêtés sont à 24 330 681,24€, soit tout juste proche du budget.

Ce qui fausse un peu l'exécution, c'est au niveau du budget Filières (on le retrouve à la fois en dépenses et en recettes). Et cette année, en matière de filières on est sur une année moyenne. Pour un périmètre un peu plus important, le syndicat est seulement à 2 146 000 €.

Evidemment, la recette principale reste la Redevance d'Equilibre qui était de 18 379 000 €.

Et sur 2025, S3T'ec a toutefois bénéficié de recettes industrielles supérieures : soit, avec la partie REVERTEC qui représentait à peu près 1 359 000 € sur l'exercice.

Par contre sur 2025, avec l'impact sur la mise en place de la DSP le 11 juillet, les recettes de vente de vapeur sont intégrées dans la DSP et donc S3T'ec ne perçoit plus ces recettes-là.

En revanche sur l'année 2025, il y a eu beaucoup d'apports encore de Rennes Métropoles, ce qui a permis de générer des recettes supplémentaires.

Le budget a par ailleurs été bâti avec un report antérieur d'un 1 519 000€.



Section de fonctionnement

Synthèse par chapitre

DF Page 3-4

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	Observations
011 Charges à caractère général	19 643 380,00	16 508 104,93	-3 135 275,07	84,04%	Moindre dépenses de traitement
012 Charges de personnel	506 280,00	483 536,66	-22 743,34	95,51%	9,75 ETP en 2025
022 Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00%	
042 Opération d'ordre	917 032,59	832 691,00	-84 341,59	90,80%	Amortissement des biens selon PI
65 Autres charges de gestion courante	2 845 100,00	2 206 076,84	-639 023,16	77,54%	Reversement des recettes filières
66 Charges financières	110 460,00	75 954,89	-34 505,11	68,76%	
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%	
68 Dotation aux provisions	150 000,00	150 000,00	0,00	100,00%	Provision DERICHEBOURG
023 Virement à la section d'investissement	266 733,85	0,00	-266 733,85	0,00%	Participation EPCI UV2R
Total général	24 438 986,44	20 256 364,32	-4 182 622,12	82,89%	

RF Synthèse par chapitre	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	Observations
002- Résultat reporté	1 519 393,48	1 519 393,48	0,00	100%	Report antérieur
013- Atténuation de charges	500,00	1 569,20	1 069,20	314%	
042- Opérations d'ordre	143 361,00	143 361,00	0,00	100%	Amortissement subvention d'im
70- Produits des services et ventes diverses	4 129 950,00	3 939 245,26	-190 704,74	95%	Recettes industrielles, dont filie
74- Dotations, subventions, participations	18 645 781,96	18 646 508,67	726,71	100%	Redevance d'équilibre
75- Autres produits de gestion courante		78 755,27	78 755,27	0%	Pénalités sur marché
76- Produits financiers		0,00	0,00	0%	
77- Produits exceptionnels		1 848,36	1 848,36	0%	trop versé assurance statutaire
78-Reprise sur amortissement, et provisions		0,00	0,00	0%	
Total général	24 438 986,44	24 330 681,24	-108 305,20	100%	

Mme MERHAND précise une évolution sur les charges de personnel. Sur l'exercice 2025, on comptait 9,75 équivalents temps pleins répartis. Au 31 décembre, le syndicat a 2 collègues vraiment à 100% S3T'ec et autrement essentiellement des agents mis à disposition des 3 adhérents.

Elle complète avec l'abondement de la provision qui avait été réalisée pour le contentieux avec la société DERICHEBOURG, ce qui la porte aujourd'hui à 150 000 € de provision.

Sur le dossier avec DERICHEBOURG, M. STEPHAN mentionne que S3T'ec a essayé de travailler à l'amiable avec eux et les avocats. Suite à la médiation, il n'y a pas eu d'accord. La prochaine étape se fera au Tribunal.

M. BOCANDE fait part, que le premier jugement est estimé à 2 ans. Après si le premier jugement est accepté par les parties, cela peut être au-dessous de 2 ans mais sinon cela peut durer effectivement plus longtemps.

M. STEPHAN souligne que ce qui est intéressant de savoir quand même, c'est que cette négociation n'a aucune influence sur le jugement derrière.



Programme d'investissement

Section d'inv

Programme d'investissement	T	PROJECTIONS 2025	CFU 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	RAR 2025
- CDT		0,00		0,00	0%	
20- Immobilisations incorporelles		0,00		0,00	0%	
21- Immobilisations corporelles		0,00		0,00	0%	
23- Immobilisations en cours		0,00		0,00	0%	
- CVED		2 868 749,42	2 548 483,68	-320 265,74	89%	4 930,00
20- Immobilisations incorporelles		203 380,55	21 000,00	-182 380,55	10%	
21- Immobilisations corporelles		664 978,07	659 021,00	-5 957,07	99%	
23- Immobilisations en cours		442 460,80	310 532,68	-131 928,12	70%	4 930,00
27- Autres immobilisations financières		1 557 930,00	1 557 930,00	0,00	100%	
- DECHARGE DE CORNILLE		16 779,60	16 779,60	0,00	100%	
20- Immobilisations incorporelles		0,00		0,00	0%	
21- Immobilisations corporelles		16 779,60	16 779,60	0,00	100%	
- STRUCTURE		5 060,00	3 496,35	-1 563,65	69%	
20- Immobilisations incorporelles		1 000,00	645,60	-354,40	65%	
21- Immobilisations corporelles		4 060,00	2 850,75	-1 209,25	70%	
- CTVM		0,00		0,00	0%	
20- Immobilisations incorporelles		0,00		0,00	0%	
23- Immobilisations en cours		0,00		0,00	0%	
- BIOOHT		0,00		0,00	0%	
20- Immobilisations incorporelles		0,00		0,00	0%	
- QUAIF		23 569,74	58 004,70	34 434,96	246%	
20- Immobilisations incorporelles		0,00		0,00	0%	
21- Immobilisations corporelles		0,00	26 188,52	26 188,52	0%	
23- Immobilisations en cours		23 569,74	31 816,18	8 246,44	135%	
- LIBOURG		47 289,00	9 149,95	-38 139,05	19%	
20- Immobilisations incorporelles		35 000,00		-35 000,00	0%	
21- Immobilisations corporelles		0,00	9 149,95	9 149,95	0%	
23- Immobilisations en cours		12 289,00		-12 289,00	0%	
- QUAINV		12 000,00		-52 000,00	0%	
21- Immobilisations corporelles		12 000,00		-12 000,00	0%	
23- Immobilisations en cours		40 000,00		-40 000,00	0%	
- QUAINV		870 000,00	2 671,08	-867 328,92	0%	
21- Immobilisations corporelles		870 000,00	2 671,08	-867 328,92	0%	
- PFVIL		122 000,00	854,40	-121 145,60	1%	
21- Immobilisations corporelles		6 000,00	854,40	-5 145,60	14%	
23- Immobilisations en cours		116 000,00	0,00	-116 000,00	0%	
- DECHARGE		0,00		0,00	0%	
23- Immobilisations en cours		0,00		0,00	0%	
27- Autres immobilisations financières		0,00		0,00	0%	
- UVZR		0,00		0,00	0%	
23- Immobilisations en cours		0,00		0,00	0%	
Total général		4 005 447,76	2 639 439,76	-1 366 008,00	66%	4 930,00

DF Page 6

9

Mme MERHAND poursuit avec le programme d'investissement qui avait été voté à 4 005 000 € et qui a été exécuté à 2 639 000€, soit un peu plus de 60%. Les éléments majeurs sont essentiellement :

- la finalisation de la partie travaux sur le CVED pour maintenir l'outil jusqu'au démarrage de L'UV2R,
- le premier versement du préfinancement pour PAPREC, à hauteur de 1 557 930 €,
- les dernières dépenses qui concernaient le quai de JAVENE.

Concernant les autres éléments et notamment l'enveloppe qui pourrait être attribuée sur le CTVM de Vitré, est différé à 2026, de même que les travaux, le chargeur et tout ce qui concernait le site de Libourg.



Section d'investissement

DF Page 7

DI par chapitre	PROJECTIONS 2025	CA 2025	RAR 2025
020- Dépenses imprévues	0,00		
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 361,00	143 361,00	
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
13- subventions d'investissement	0,00		
16- Emprunts et dettes assimilées	541 000,00	540 666,60	
20- Immobilisations incorporelles	239 380,55	21 645,60	
21- Immobilisations corporelles	1 573 817,67	717 515,30	
23- Immobilisations en cours	634 319,54	342 348,86	4 930,00
27- Autres immobilisations financières	1 557 930,00	1 557 930,00	
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
001- Solde d'exécution positif reporté N+1			
Total général	4 689 808,76	3 323 467,36	4 930,00

RI par chapitre	PROJECTIONS 2025	CA 2025	RAR 2025
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 032,59	832 691,00	
041- Opérations patrimoniales	0,00		
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 379 080,48	1 395 777,73	
13- Subventions d'investissement reçues	233 491,15	233 491,15	0,00
16- Emprunts et dettes assimilées	1 057 705,00	0,00	
23- Immobilisations en cours	0,00		
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	835 765,69	835 765,69	
021- virement à la section de fonctionnement	266 733,85		
Total général	4 689 808,76	3 297 725,57	0,00

10

Les remboursements d'emprunt représentaient 540 667€. On a une section d'investissement à 3 323 467 € pour les dépenses : dépenses financées uniquement par les ressources propres pour cet exercice, donc à la fois les amortissements, le report antérieur, quelques subventions et puis un virement aussi de la section de fonctionnement.



Vue d'ensemble – Projet CFU 2025

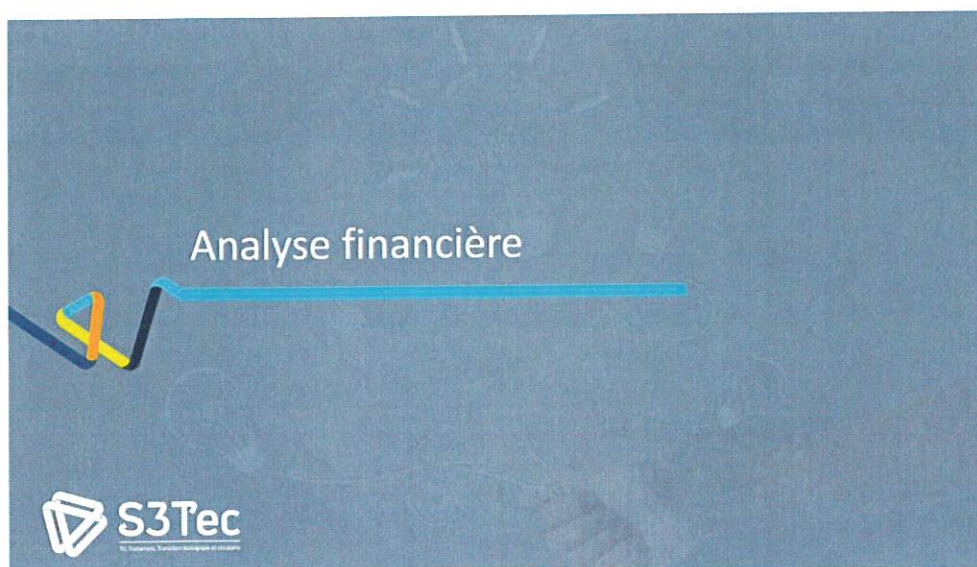
DF Page 3

		Résultat CFU 2025		
FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	
Crédits de fonctionnement consommés	20 256 364,32	22 811 287,76		Résultat d'exercice
Résultat de fonctionnement reporté		1 519 393,48		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 256 364,32	24 330 681,24		
Excédent global de fonctionnement 2025			4 074 316,92	
INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes	
Crédits d'investissement consommés	3 323 467,36	2 461 959,88		Résultat d'exercice
Résultat d'investissement reporté		835 765,69		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 323 467,36	3 297 725,57		
Déficit global d'investissement 2025			- 25 741,79	
Excédent cumulé 2025			4 048 575,13	

11

Mme MERHAND montre le CFU qu'elle représentera dans un mois donc avec un résultat cumulé de 4 048 575 € : dont un résultat de section de fonctionnement qui est pour l'exercice particulièrement élevé.

M. STEPHAN demande s'il y a des questions ?



M. STEPHAN laisse la parole à Mme MERHAND pour l'analyse financière.



Les résultats 2020-2025

DF Page 8

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Fonds de roulement en début d'exercice	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 922	2 707 990	3 579 240
Variation annuelle du fonds de roulement	932 784	490 089	1 316 045	638 931	871 250	469 335
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 540 788	2 030 877	3 346 922	2 707 990	3 579 240	4 048 576
Fonds de roulement en fin d'exercice en jours	80	106	164	70	79	75

Le fonds de roulement continue d'augmenter en 2025.

13

Mme MERHAND présente une mise à jour par rapport à ce qui a pu être présenté précédemment. Au niveau du fonds de roulement, on a une nouvelle progression en 2025 (on a vu tout à l'heure pourquoi). Le fonds de roulement en jours a un très bon niveau en fin d'exercice.



Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

DF Page 9

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Produits de fonctionnement	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543	18 332 277	22 666 078
Charges de gestion	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029	16 285 071	19 347 718
Epargne de gestion	393 269	594 548	1 023 390	1 506 515	2 047 206	3 318 360
(-) Intérêts d'emprunts	6 385	18 643	36 614	35 608	78 881	75 955
Epargne brute	386 884	575 905	986 776	1 470 906	1 968 325	3 242 405
Taux d'épargne brute	5%	8%	12%	10%	11%	14%
(-) Remboursement du capital	212 222	270 445	855 888	656 676	540 888	540 667
Epargne nette	174 662	305 460	130 888	814 230	1 427 436	2 701 738
Taux d'épargne nette	2%	4%	2%	5%	8%	12%
CAF nette (avec produits et charges except.)	207 188	404 835	754 140	871 810	1 427 436	2 703 587
Taux d'épargne nette avec except.	3%	5%	8%	6%	8%	12%

Les taux d'épargne progressent en 2025 se plaçant au-dessus des seuils prudentiels.

14

Mme MERHAND présente les taux d'épargne qui ont progressé véritablement en 2025. S3T'ec se situe au-dessus des seuils prudentiels qui sont de 12 et 8% pour l'épargne brute et l'épargne net.

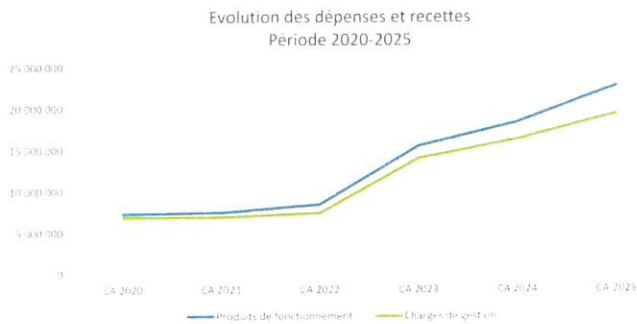


Les soldes intermédiaires de gestion

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

DF Page 10

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Produits de fonctionnement	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543	18 332 277	22 666 078
Charges de gestion	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029	16 285 071	19 347 718



En 2025, les produits progressent plus que les charges de gestion, permettant une amélioration de l'épargne.

15

Pour compléter, Mme MERHAND fait état de l'évolution des produits de fonctionnement et des charges de gestion. On voit qu'on a une progression plus importante des produits, ce qui a permis de dégager cette épargne.



Les soldes intermédiaires de gestion

Financement de l'investissement

DF Page 10

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Totaux CA
Dépenses d'investissement (1)	3 850 647	987 499	320 813	1 639 972	2 364 159	2 639 440	11 802 530
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	235 455	1 072 753	882 718	129 231	7 972	405 188	2 733 318
Besoin de financement (3) = (1) - (2)	3 615 192	- 85 254	561 905	1 510 741	2 356 186	2 234 251	8 930 601
Emprunts nouveaux (4)	4 340 788	-	-	-	1 800 000	-	6 140 788
Epargne brute (5)	386 884	575 905	986 776	1 470 906	1 968 325	3 242 405	8 631 201
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+(5)-(1)	1 112 480	661 159	1 548 681	- 39 835	1 412 138	1 008 154	5 702 778
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	6%	109%	275%	8%	0%	15%	23%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	113%	0%	0%	0%	76%	0%	52%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	10%	58%	308%	90%	83%	123%	73%
Part financée sans avoir recours aux excédents passés	129%	167%	583%	98%	160%	138%	148%

11 803 k€ investis sur le mandat, essentiellement sur le CVED, également pour le quai de transfert de Javené,

Travaux financés majoritairement par l'emprunt et l'épargne brute.

16



L'endettement

En cours de dette et annuité au 31 décembre 2025

DF Page 11

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Capital restant dû au 31 décembre N	4 267 455	3 997 010	4 604 207	3 947 611	5 206 723	4 666 056
Evolution en %		2973%	-6%	15%	-14%	32%
Ratio de désendettement (en année)	10	6	3	3	3	1

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	DUREE RESIDUELLE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	7 ans, 2 mois	1 770 000,00	855 500,31
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	9 ans, 6 mois	3 640 000,00	2 325 555,70
Quai de transfert FOUGERES	3,56	Mensuelle	01/04/2024	01/03/2034	8 ans, 2 mois	1 800 000,00	1 485 000,00
TOTAL: SYNDICAT DES TRAITEMENTS						7 210 000,00	4 666 056,01

L'endettement avait naturellement augmenté en 2020 (tx CVED) et 2022 (transfert REVERTEC). L'épargne brute dégagée en 2025 permet d'améliorer le ratio d'endettement.

17

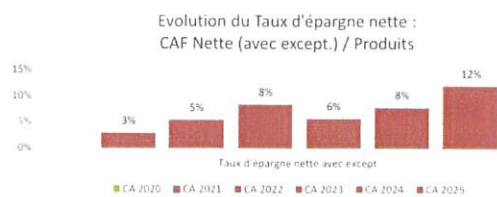
Mme MERHAND souligne que compte tenu de l'épargne qu'on a dégagé sur 2025, S3T'ec a un niveau d'endettement très faible puisqu'on est à une année en termes d'endettement. On sait que cela va forcément progresser à partir de 2026 et d'ici 2028 avec les 20 000 000 d'euros d'emprunt.



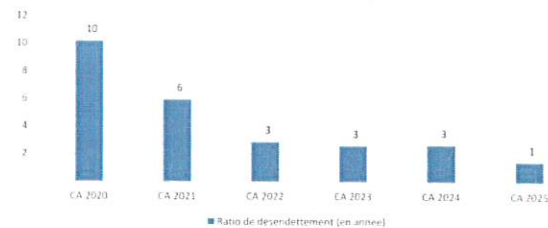
Les ratios

Synthèse depuis la création

DF Pages 9-10-11



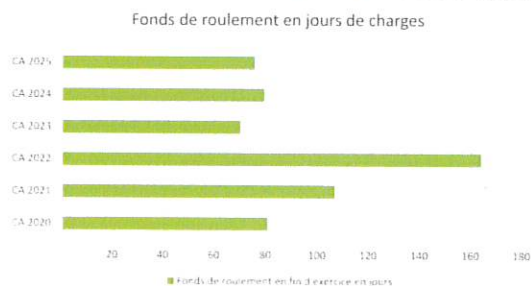
Evolution du Ratio de désendettement (en année) : Encours de la dette/CAF Brute



Faible endettement depuis 2021

Taux d'épargne nette au-dessus du seuil prudentiel

Fonds de roulement respecté depuis 2020



18

La question est reportée au prochain Comité Syndical.

Question 7 – Présentation du projet de Budget primitif 2026

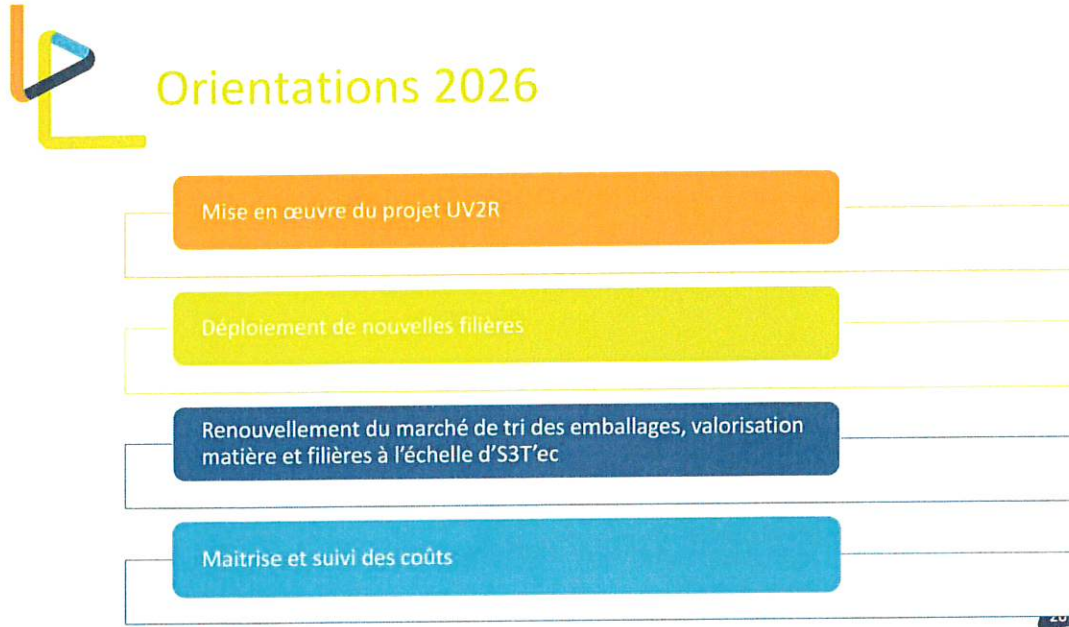
Rapporteur élu : Christian STEPHAN

Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE - Christèle MERHAND

Le Président expose :

Lors de la séance du Comité Syndical, le 10 décembre 2025, les perspectives budgétaires du Syndicat de Traitement S3T'ec et leurs conséquences financières ont été présentées.

Le Comité Syndical prend connaissance du projet de budget primitif 2026 présenté par M. BOCANDE.



M. BOCANDE présente le sujet n°1 qui est la mise en œuvre du projet de construction de l'UV2R. Des travaux préparatoires viennent d'être validés par la DREAL. Un arrêté préfectoral provisoire vient d'être délivré pour démarrer certains travaux préparatoires non structurants (de terrassement, etc), en dehors de la zone humide qu'on évoquera dans une question juste après. Outre ces travaux, l'arrêté préfectoral défini devra être remis soit fin mars ou fin avril, avec un démarrage des travaux officiels plutôt en mai. Par conséquent, cela engendrera, comme le disait Mme MERHAND, le déblocage des différents jalons de financement du projet intégrés dans le budget

En ce qui concerne le développement des nouvelles filières, l'objectif est de déployer :

- la brique plâtrière sur l'ensemble des adhérents (seul aujourd'hui, le SMICTOM du PDV a cette filière-ci).
 - le développement de la filière plastique rigide, notamment en termes de reconversion de l'ancien centre de Vitré.
- Le sujet devra être débattu au prochain bureau syndical notamment.

Pour le renouvellement du marché de tri des emballages, ce sujet ne va pas impacter directement le budget 2026, mais cela reste un sujet très structurant toutefois pour S3T'ec en termes de décision qu'il y aura cette année. Le seul impact ce sera le marché de transport qui est lié à ces emballages.

M. BOCANDE informe qu'il y aura un renouvellement des marchés pour la partie SMICTOM PDV en fin d'année.



- ▷ **UV2R/CVED/REVERTEC**
 - > Démarrage construction UV2R ;
 - > Remise de l'étude captation carbone ;
 - > Mise en œuvre des contrats de coopérations ;
 - > REVERTEC :
 - ✓ Lancement DSP Vitre Co. ;
 - ✓ Changement Echangeur KERVALLIS
 - > Fin du marché de traitement des OMR pour SPDV
- ▷ **Flux de déchetterie – déploiement nouvelles filières**
 - > Renouvellement contrat :
 - ✓ Traitement gravat SMPF ;
 - ✓ DV Brut SMPF
 - > Faire évoluer les flux enfouissement pour correspondre à UV2R ;
 - ✓ Proposition traitement du plâtre complexe ;
 - ✓ Proposition déploiement de la brique plâtrière pour toutes les déchetteries.
- ▷ **Tri des emballages, valorisation matière et filières**
 - > Renouvellement contrat :
 - > Tri des emballages (01/01/2027) ;
- ▷ **Massification et transfert**
 - > Réponse ORMAT – choix sur l'investissement CTVM Vitre ;
 - > Renouvellement contrat :
 - > Transport pour les trois sites de transferts.
- ▷ **Valo Organique**
 - > Renouvellement contrat :
 - > Criblage des refus – expérimentation régie avec loc matériel ;
 - > Apport de SMSE35 à la plateforme ;
 - > Renouvellement chargeuse
- ▷ **Communication**
 - > Accompagnement UV2R ;
 - > Refonte site Web ;
 - > Signalétique Libourg.
- ▷ **Décharges réhabilitées**
 - > Démarrage construction projet photovoltaïque ;
 - > Optimisation STEP Guignen.

M. BOCANDE fait remarquer que dans le cadre de la construction de l'UV2R évoqué, il y a plusieurs études en cours qui sont en lien avec UV2R : à la fois sur la notion de captation de carbone (donc aller chercher le CO₂ qui est émis), c'est un des gros projets très important, et aussi une étude en cours sur la valorisation locale de l'électricité qui sera produite.

Pour les contrats de coopération, comme avec l'avenant qui a été validé au dernier comité avec le SMPRB, il faut continuer d'accentuer ces coopérations.

Pour REVERTEC, le sujet important sur 2026, c'est le lancement de la DSP sur l'extension du réseau qui est porté par VITRE COMMUNAUTE mais auquel S3T'ec est associé.

Dans le budget de REVERTEC de cette année, il est aussi intégré le renouvellement de matériel qui est nécessaire sur l'installation.

Concernant la fin du marché de traitement des OMR qui est en lien avec le SMICTOM PDV et qui a été transféré à S3T'ec, il est aujourd'hui traité par Veolia au MANS. L'objectif c'est qu'il sera englobé dans l'UVE S3T'ec et aussi de travailler sur la coopération au maximum. Toutefois, il y aura un marché de traitement de secours des OMR, certainement en enfouissement.

M. STEPHAN rappelle le fait que REVERTEC soit intégré à la DSP de VITRE COMMUNAUTE, c'est simplement parce que S3T'ec a des engagements de vente de chaleur au niveau de l'usine : on veut prendre part aux discussions pour être certain que VITRE COMMUNAUTE récupère l'énergie qu'on a à vendre. C'est uniquement à ce niveau-là. Ce sont de très gros enjeux financiers.

M. BOCANDE souligne que sur la partie déchetterie, il y aura cette année peu de renouvellements de contrats comparés à l'année dernière : soit le gravat des SMICTOM PDF ET SE35 et les déchets verts bruts des SMICTOM PDF et SE35. Donc, il n'y aura pas ou peu d'aléas sur le prix de traitement. Par contre sur les tonnages il y en aura toujours.

Sur la partie donc enfouissement, effectivement il y a un enjeu. Normalement, il y aura une benne en déchetterie, qui demain sera dédiée à UV2R parce que c'est aussi l'objectif d'étendre la capacité d'installation. Il faudra aussi développer les filières pour préparer cette benne à la valorisation énergétique, notamment en sortant toutes les inertes de ces bennes-là. C'est à S3T'ec de proposer les filières aux adhérents pour pouvoir enlever ces éléments-

là de la benne qui aujourd'hui vont soit en enfouissement, soit en tout venant.

Sur la valorisation organique, ce qui a été intégré en termes de modification par rapport à l'année dernière, c'est notamment le criblage des refus. L'objectif en ce début d'année, c'est de travailler sur l'expérimentation de la reprise en régie de cette partie, en mettant du matériel et du personnel en régie pour le faire. Aussi, le SMICTOM SE35 a validé un marché de collecte des biodéchets en abris bacs : 80 et 90 abris bacs seront déployés sur 2 ans. Dans le marché, il a été intégré que les biodéchets qui seront collectés seront amenés à GUIGNEN. Et l'élément important aussi en termes d'investissement, c'est le renouvellement de la chargeuse. Le marché vient d'être lancé et est en cours de consultation. Et d'ailleurs la décision fera partie du dernier bureau.

En communication, on continue sur l'accompagnement de l'UV2R et la refonte du site web. Cette année, le SMICTOM SE35 organise Les Portes Ouvertes. L'année dernière S3T'ec avait accompagné le SMICTOM du PDF, par conséquent il va accompagner le SMICTOM SE35.

Sur la partie décharges réhabilitées, la partie photovoltaïque sur CORNILLE est enclenchée. Cela n'a pas d'impact sur la partie budgétaire puisque c'est via une société qui a été créée, et auquel S3T'ec est monté au capital il y a déjà 3 ans maintenant. Par contre, il y a le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le parking de la plateforme de Libourg. Il a été acté au dernier bureau syndical : S3T'ec va participer au projet de ces panneaux photovoltaïques pour qu'il y ait une boucle d'autoconsommation qui soit faite de la production d'électricité liée solaire sur la plateforme biodéchets. S3T'ec a donc intégré en investissement sa participation à ce projet.

Concernant l'optimisation de la station d'épuration de GUIGNEN, c'est surtout liée à l'étude sur la gestion des eaux. En effet, il y a beaucoup d'eau qui arrivent sur cette station d'épuration, il y a donc un vrai enjeu d'optimiser sur cette partie. C'est une étude qui a été attribuée et qui a été intégrée.

Mme MERHAND présente le détail du BP 2026.



Détail BP 2026

Suite présentation BS du 21,01,2026





Section de fonctionnement (projet BP)

Biodéchet

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
BIODECHET	388 991,67	174 881,15	-214 110,52	44,96%	283 218,00	-105 773,67	-27,19%
- 011 Charges à caractère général	337 450,00	108 643,66	-228 806,34	32,20%	240 100,00	-97 350,00	-28,85%
60628 Autres fournitures non stockées	3 500,00	0,00	-3 500,00	0,00%	5 000,00	1 500,00	42,86%
60631 Fournitures d'entretien	1 900,00	393,60	-1 506,40	20,72%	1 900,00	0,00	0,00%
60632 Fournitures de petit équipement	5 500,00	1 041,18	-4 458,82	18,93%	4 000,00	-1 500,00	-27,27%
60668 Autres produits pharmaceutiques	2 500,00	0,00	-2 500,00	0,00%	2 500,00	0,00	0,00%
611 Contrats de prestations de services	6 000,00	6 900,40	900,40	115,01%	1 500,00	-4 500,00	-75,00%
6114 Transport et rechargement	9 700,00	0,00	-9 700,00	0,00%	5 500,00	-4 200,00	-43,30%
6115 Exploitation STEP		0,00	0,00	0,00%	12 000,00	12 000,00	0,00%
611920 Contrats de PS traitement biodéchet	246 600,00	94 759,15	-151 840,85	38,43%	147 900,00	-98 700,00	-40,02%
61358 Locations mobilières matériel roulant	3 000,00	0,00	-3 000,00	0,00%	3 000,00	0,00	0,00%
61521 Entretien et réparation terrain	2 000,00	0,00	-2 000,00	0,00%	2 000,00	0,00	0,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	15 000,00	0,00	-15 000,00	0,00%	15 000,00	0,00	0,00%
615231 Entretien et réparation voiries		0,00	0,00	0,00%	5 000,00	5 000,00	0,00%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers		1 261,40	1 261,40	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6156 Maintenance	14 500,00	0,00	-14 500,00	0,00%	14 500,00	0,00	0,00%
617 Etudes et recherches	21 250,00	60,15	-21 189,85	0,28%	13 500,00	-7 750,00	-36,47%
6281 Concours divers	2 500,00	0,00	-2 500,00	0,00%	2 500,00	0,00	0,00%
62268 Autres honoraires, conseils	3 500,00	4 227,78	727,78	120,79%	4 300,00	800,00	22,86%
- 012 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6218 Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
- 042 Opération d'ordre	51 541,67	66 237,49	14 695,82	128,51%	43 118,00	-8 423,67	-16,34%
6811 Dotations aux amortissements	51 541,67	66 237,49	14 695,82	128,51%	43 118,00	-8 423,67	-16,34%
RF Détail par pôle	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
- BIODECHET	45 000,00	42 387,84	-2 612,16	94%	21 600,00	-23 400,00	-52%
- 70- Produits des services et ventes diverses	45 000,00	42 387,84	-2 612,16	94%	21 600,00	-23 400,00	-52%
7078 Recettes compost	45 000,00	42 387,84	-2 612,16	94%	21 600,00	-23 400,00	-52%

29

Sur la partie biodéchet, le budget est présenté à 283 000€ soit une vraie optimisation par rapport à l'année précédente. Cela est lié à tous les travaux d'optimisation qui sont réalisés depuis l'année dernière sur le site. Puis, vous avez en bas du tableau les recettes qui sont associées à la vente des biodéchets. Il vous sera proposé de valider tout à l'heure les tarifs de vente des biodéchets. Etant donné qu'il y aura de moins de moins de biodéchets en vente, il y a déjà une diminution des recettes qui est prévue.



Section de fonctionnement (projet BP)

Communication

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
COMMUNICATION	88 090,00	40 258,62	-47 831,38	45,70%	88 544,50	454,50	0,52%
- 011 Charges à caractère général	59 100,00	13 125,41	-45 974,59	22,21%	60 873,00	1 773,00	3,00%
60632 Fournitures de petit équipement	7 400,00	0,00	-7 400,00	0,00%	7 622,00	222,00	3,00%
611 Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6135 Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6156 Maintenance	1 400,00	2 073,60	673,60	148,11%	1 442,00	42,00	3,00%
617 Etudes et recherches		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6182 Documentation générale et technique	1 500,00	1 459,30	-40,70	97,29%	1 545,00	45,00	3,00%
6185 Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6231 Annonces et insertions	100,00	245,30	145,30	245,30%	103,00	3,00	3,00%
6234 Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6236 Catalogues et imprimés	800,00	838,80	38,80	104,85%	824,00	24,00	3,00%
6238 Divers	16 400,00	2 632,80	-13 767,20	16,05%	16 892,00	492,00	3,00%
6251 Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
637 Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
60636 Habillement et vêtement de travail	600,00	925,61	325,61	154,27%	618,00	18,00	3,00%
62268 Autres honoraires, conseils	30 900,00	4 950,00	-25 950,00	16,02%	31 827,00	927,00	3,00%
- 012 Charges de personnel	26 840,00	27 133,21	293,21	101,09%	25 500,00	-1 340,00	-4,99%
6218 Autre personnel extérieur	26 840,00	27 133,21	293,21	101,09%	25 500,00	-1 340,00	-4,99%
- 042 Opération d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6811 Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
- 65 Autres charges de gestion courante	2 150,00	0,00	-2 150,00	0,00%	2 171,50	21,50	1,00%
6518 Redevance autres	2 150,00	0,00	-2 150,00	0,00%	2 171,50	21,50	1,00%

30

Sur la partie communication, le budget reste stable par rapport au budget précédent.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF Pages 19-34-37

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
- CS	4 429 950,00	3 834 898,92	-595 051,09	86,57%	4 360 320,00	-69 630,00	-1,57%
- 011 Charges à caractère général	4 406 350,00	3 813 247,13	-593 102,87	86,54%	4 334 000,00	-72 350,00	-1,64%
6113 Contrats de ps Tri autre PS	3 739 500,00	3 319 511,91	-419 988,09	88,77%	3 859 700,00	120 200,00	3,21%
6113 Contrats de ps Tri Vitré	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6114 Transport et rechargement	666 850,00	483 655,22	-183 194,78	72,53%	474 300,00	-192 550,00	-28,87%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
62871 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
62268 Autres honoraires, conseils	0,00	10 080,00	10 080,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
- 012 Charges de personnel	23 600,00	21 651,79	-1 948,22	91,74%	26 320,00	2 720,00	11,53%
6218 Autre personnel extérieur	23 600,00	21 651,79	-1 948,22	91,74%	0,00	-23 600,00	-100,00%
6336 Cotisations versées au CNFPT et CDG	0,00	0,00	0,00	0,00%	320,00	320,00	0,00%
64131 Rémunérations Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00%	12 400,00	12 400,00	0,00%
64138 Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00%	6 200,00	6 200,00	0,00%
6451 Cotisation à l'URSSAF	0,00	0,00	0,00	0,00%	2 000,00	2 000,00	0,00%
6453 Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00%	4 500,00	4 500,00	0,00%
6474 Versement aux autres œuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00%	150,00	150,00	0,00%
6478 Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00%	750,00	750,00	0,00%
- 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%

31

Sur le volet Collecte Sélective, il est constaté une légère diminution. Cela est essentiellement liée à la réelle optimisation des transports qui a été enclenchée en 2025 via les nouveaux marchés. En revanche, sur la prestation de prix, il y a une revalorisation annuelle du marché qui est prévue donc il est prévu des crédits supplémentaires.

M. BOCANDE souligne qu'il y a aussi l'augmentation des tonnages sur l'emballage qui continue sur 2 des 3 adhérents.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF Pages 19-34-37

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
- DECHARGE	18 821,00	20 116,90	1 295,90	106,89%	57 559,00	38 738,00	205,82%
- 011 Charges à caractère général	18 200,00	11 426,90	-6 773,10	62,79%	55 900,00	37 700,00	207,14%
60632 Fournitures de petit équipement		441,36	441,36	0,00%		0,00	0,00%
611 Contrats de prestations de services		1 101,00	1 101,00	0,00%		0,00	0,00%
6115 Exploitation STEP		0,00	0,00	0,00%	34 000,00	34 000,00	0,00%
61521 Entretien et réparation terrain		2 459,71	2 459,71	0,00%	1 000,00	1 000,00	0,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	13 700,00	1 978,36	-11 721,64	14,44%	7 200,00	-6 500,00	-47,45%
615232 Entretien et réparation réseaux		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers		0,00	0,00	0,00%	1 200,00	1 200,00	0,00%
617 Etudes et recherches	4 500,00	5 446,47	946,47	121,03%	12 500,00	8 000,00	177,78%
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
62268 Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
- 042 Opération d'ordre	621,00	8 690,00	8 069,00	1399,36%	1 659,00	1 038,00	167,15%
6811 Dotations aux amortissements	621,00	8 690,00	8 069,00	1399,36%	1 659,00	1 038,00	167,15%
RF Détail par pôle							
- DECHARGE	10 950,00	10 950,00	0,00	100%	10 960,00	10,00	0%
- 70- Produits des services et ventes diverses	10 950,00	10 950,00	0,00	100%	10 960,00	10,00	0%
7078 Recettes champ solaire	10 950,00	10 950,00	0,00	100%	10 960,00	10,00	0%

32

Sur la partie Décharges, c'est vraiment "Décharge" au sens large. En effet, sur le budget 2026, on a essayé, notamment sur le site de Libourg d'aller au plus près de l'affectation des dépenses puisqu'on a quand même plusieurs équipements sur le site. En l'occurrence la décharge a été vraiment reliée à la décharge de CORNILLE,

avec une répartition des crédits qui sont affectés à l'exploitation de la STEP : la STEP est essentiellement là sur place pour les besoins de la décharge réhabilitée. Là aussi on a une recette sur le site de GUIGNEN par rapport à la vente liée aux panneaux photovoltaïques. Ce sera le cas plus tard pour le site de CORNILLE.



Section de fonctionnement (projet BP) Déchèteries

DF Pages 19-34-37

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
DECHETERIE	6 141 950,00	5 325 972,32	-815 977,68	86,71%	6 108 550,00	-33 400,00	-0,54%
- 011 Charges à caractère général	6 141 950,00	5 325 972,32	-815 977,68	86,71%	6 108 550,00	-33 400,00	-0,54%
60632 Fournitures de petit équipement		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
611 Contrats de prestations de services		-813,41	-813,41	0,00%	78 000,00	78 000,00	0,00%
6113 Contrats de ps Tri Vitré		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
611901 Contrats de PS Ferraille	13 300,00	13 293,00	-7,00	99,95%	13 500,00	200,00	1,50%
611903 Contrats de PS traitement encombrants	3 460 000,00	3 269 277,42	-190 722,58	94,49%	3 572 000,00	112 000,00	3,24%
611904 Contrat de PS traitement cartons	141 400,00	104 681,02	-36 718,98	74,03%	141 600,00	200,00	0,14%
611905 Contrats de PS traitement gravats	184 700,00	227 188,97	42 488,97	123,00%	236 300,00	51 600,00	27,94%
611906 Contrats de PS traitement DV	836 250,00	535 399,66	-300 850,34	64,02%	744 700,00	-91 550,00	-10,95%
611908 Contrats de PS traitement DDS	550 850,00	621 011,92	70 161,92	112,74%	712 800,00	161 950,00	29,40%
611912 Contrats de PS traitement Bois	415 000,00	205 652,67	-209 347,33	49,55%	148 800,00	-266 200,00	-64,14%
611913 Contrats de PS traitement Amiante	168 200,00	128 573,57	-39 626,43	76,44%	166 150,00	-2 050,00	-1,22%
611915 Contrats de PS traitement Plastique	181 500,00	94 459,83	-87 040,17	52,04%	133 600,00	-47 900,00	-26,39%
611919 Contrats de PS traitement Plâtre	30 000,00	14 803,86	-15 196,14	49,35%	0,00	-30 000,00	-100,00%
611922 Contrats de PS traitement béton armé	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
611925 Contrats de PS traitement briques plâtrières	127 500,00	97 953,09	-29 546,91	76,83%	127 900,00	400,00	0,31%
617 Etudes et recherches	9 500,00	0,00	-9 500,00	0,00%	23 600,00	14 100,00	148,42%
6231 Annonces et insertions		6 522,90	6 522,90	0,00%	0,00	0,00	0,00%
611914 Contrat de PS traitement polystyrène		216,12	216,12	0,00%	0,00	0,00	0,00%
611923 Contrats de PS traitement Souche	23 750,00	7 751,70	-15 998,30	32,64%	9 600,00	-14 150,00	-59,58%
- 012 Charges de personnel		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6218 Autre personnel extérieur		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%

33

Sur les déchèteries, il est constaté une relative stabilité dans l'ensemble des contrats de prestation de traitement avec quelques mouvements selon les différents flux :

- une évolution sur la partie « encombrants » et également sur le « gravat ».
- à l'inverse, une diminution sur le volet déchets verts,
- une augmentation sur les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) puisqu'on a une évolution sur le flux,
- sur le bois, évidemment on a une diminution du fait de la mise en place de la REP (Responsabilité Engagée du Producteur). Aujourd'hui il y a uniquement le territoire du SMICTOM du PDF concerné par le traitement du bois,
- une légère diminution sur le plastique.
- sur le reste, on est assez stable.

Toutefois, il a été ajouté une enveloppe pour tous les reclassements qui peuvent arriver aux 3 adhérents, à hauteur de 78 000 €. Cette enveloppe identifiée se retrouve pour le même montant en recettes. En effet, il a été convenu que les reclassements seraient facturés à l'euro, aux adhérents concernés par ces reclassements, afin que ce soit plus juste pour tous.

M. LERAY (DT GUIGNEN) demande qu'en est-il de la collecte d'amiante sur les SMICTOMs PDF et SE35 ?

Mme MERHAND répond que sur le SMICTOM SE35 il y a une collecte ponctuelle par an.

M. STEPHAN confirme mais il n'est pas fait de publicité, et l'on accepte que de petites quantités.

M. BOCANDE mentionne que le SMICTOM PDF fait la même chose avec un peu de publicité.



Section de fonctionnement (projet BP)

Déchèteries : recettes associées

RF Détail par pôle	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
- DECHETERIE			0,00	0%	78 000,00	78 000,00	0%
- 70- Produits des services et ventes diverses			0,00	0%	78 000,00	78 000,00	0%
70878 Remboursement de frais autres redevables			0,00	0%	78 000,00	78 000,00	0%

34

M. BOCANDE fait état que le budget S3T'ec ne prend pas en compte les recettes des REP. C'est chaque SMICTOM qui contractualise avec les REP : chaque SMICTOM a un montant euro/tonne qui est affecté pour l'amiante puisque ce sont des dépenses pour S3t'ec dans la mesure où c'est une REP "financière" et non opérationnelle. Par contre, les SMICTOMs vont déclarer cela à Valobat, qui va les resoutenir et leur reverser des financements pour la prise en charge de cette collecte d'amiante. Ici, vous avez uniquement la partie dépense.

M. STEPHAN demande s'il y a de grosses recettes ?

M. BOCANDE répond par l'affirmative : c'est à minima l'équivalent du traitement.

M. LARRAY (DT BOURG DES COMPTES) souligne que c'est un réel service.

Mme GARDAN (DT LA NOE BLANCHE) demande combien vont durer les aides, 1 an, 2 ans ?

M. BOCANDE répond que c'est un an. Il ajoute que pour l'instant c'est encore incertain puisque là il y a le moratoire et en ce moment tout est stoppé.

Le service est en place mais si les éco-organismes reviennent en arrière, c'est compliqué de revenir en arrière sur le service. Mais potentiellement les financements peuvent reculer.

M. STEPHAN signale que s'il n'y a plus de financement, cela sera difficile car les coûts/tonnes sont faramineux.



Section de fonctionnement Libourg

Dépenses nettes		DF Pages 19-34-37
AFFECTATION DEPENSES DE LIBOURG		100%
BIODECHETS		50%
OMR		17%
EMBALLAGES		28%
VERRE		5%

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
LIBOURG	362 860,27	303 570,02	-59 290,25	83,66%	363 901,00	1 040,73	0,29%
- 011 Charges à caractère général	177 700,00	124 326,08	-53 373,92	69,96%	119 500,00	-58 200,00	-32,25%
60611 Eau et assainissement	3 000,00	925,39	-2 074,61	30,85%	3 000,00	0,00	0,00%
60612 Energie et électricité	45 000,00	35 217,92	-9 782,08	78,26%	32 000,00	-13 000,00	-28,89%
60622 Carburant	19 000,00	10 369,97	-8 630,03	54,58%	12 000,00	-7 000,00	-36,84%
60623 Alimentation		169,75	169,75	0,00%		0,00	0,00%
60631 Fournitures d'entretien	1 300,00	831,04	-468,96	63,93%	1 300,00	0,00	0,00%
60632 Fournitures de petit équipement	1 500,00	3 304,58	1 804,58	220,31%	1 500,00	0,00	0,00%
6064 Fournitures administratives		43,36	43,36	0,00%		0,00	0,00%
611 Contrats de prestations de services	16 000,00	10 550,25	-5 449,75	65,94%	10 500,00	-5 500,00	-34,38%
61358 Locations mobilières matériel roulant	24 000,00	1 420,80	-22 579,20	5,92%	0,00	-24 000,00	-100,00%
61521 Entretien et réparation terrain	4 500,00	3 918,00	-582,00	87,07%	0,00	-4 500,00	-100,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	3 000,00	0,00	-3 000,00	0,00%	3 000,00	0,00	0,00%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	45 000,00	6 450,00	-38 550,00	14,33%	23 000,00	-22 000,00	-48,89%
6156 Maintenance		6 540,86	6 540,86	0,00%	3 500,00	3 500,00	0,00%
6161 Assurances multirisques	7 500,00	4 792,08	-2 707,92	63,89%	21 800,00	14 300,00	190,67%
6184 Versement à des organismes de formation	2 000,00	0,00	-2 000,00	0,00%	2 000,00	0,00	0,00%
6231 Annonces et insertions	2 000,00	641,59	-1 358,41	32,08%	2 000,00	0,00	0,00%
6262 Frais de télécommunications	2 500,00	1 458,60	-1 041,40	58,34%	2 500,00	0,00	0,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	200,00	20 546,00	20 346,00	10273,00%	200,00	0,00	0,00%
60636 Habillement et vêtement de travail	1 200,00	1 346,17	146,17	112,18%	1 200,00	0,00	0,00%
61351 Location matériel roulant		1 013,16	1 013,16	0,00%		0,00	0,00%
61551 Entretien et réparation matériel roulant		14 786,56	14 786,56	0,00%		0,00	0,00%
- 012 Charges de personnel	178 830,00	179 154,94	324,94	100,18%	178 830,00	0,00	0,00%
6218 Autre personnel extérieur	178 830,00	179 154,94	324,94	100,18%	178 830,00	0,00	0,00%
- 042 Opération d'ordre	6 330,27	89,00	-6 241,27	1,41%	65 571,00	59 240,73	935,83%
6811 Dotations aux amortissements	6 330,27	89,00	-6 241,27	1,41%	65 571,00	59 240,73	935,83%

35

Mme MERHAND reprend avec le site de Libourg qui est sur une enveloppe globalement similaire. Toutefois, Il y a pu y avoir quelques réaffectations, plus spécifiquement sur la plateforme et sur la décharge pour aller plus finement dans la répartition des coûts. Il n'y a pas de modification par rapport aux charges de personnel affectées sur l'ensemble du site.

Il y a juste une évolution sur les amortissements. Vous verrez dans le programme d'investissement qu'il y a un certain nombre d'opérations qui sont prévues. Et comme désormais en M57, on pratique l'amortissement dès lors que l'équipement est livré ou opérationnel, on les intègre forcément dans le calcul.



Section de fonctionnement (projet)

DF Pages 19-34-37

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
OMR	8 867 251,17	7 264 733,03	-1 602 518,14	81,93%	8 575 931,17	-291 320,00	-3,29%
- 011 Charges à caractère général	7 770 900,00	6 525 434,24	-1 245 465,76	83,97%	7 215 354,32	-555 545,68	-7,15%
60611 Eau et assainissement	2 700,00	3 103,00	403,00	114,93%	2 500,00	-200,00	-7,41%
60612 Energie et électricité	76 200,00	51 530,16	-24 669,84	67,62%	260 330,00	184 130,00	241,64%
60621 Combustibles	668 200,00	541 520,65	-126 679,35	81,04%	600 000,00	-68 200,00	-10,21%
60632 Fournitures de petit équipement	0,00	14 364,62	14 364,62	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6114 Transport et rechargement	270 700,00	182 156,25	-88 543,75	67,29%	168 700,00	-102 000,00	-37,68%
6117 Contrat de PS Exploitation RCU	95 000,00	77 930,23	-17 069,77	82,03%	100 000,00	5 000,00	5,26%
6117 Contrats de PS Exploitation CVED	4 654 000,00	4 236 261,29	-417 738,71	91,02%	4 492 224,32	-161 775,68	-3,48%
6119 Contrats de PS traitement OMR autres sites	1 817 900,00	1 170 100,21	-647 799,79	64,37%	1 231 300,00	-586 600,00	-32,27%
61358 Locations mobilières matériel roulant		2 393,45	2 393,45	0,00%		0,00	0,00%
61521 Entretien et réparation terrain	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00	0,00%
615232 Entretien et réparation réseaux	50 000,00	53 032,91	3 032,91	106,07%	100 000,00	50 000,00	100,00%
6156 Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6161 Assurances multirisques		0,00	0,00	0,00%	1 500,00	1 500,00	0,00%
617 Etudes et recherches	9 200,00	5 500,00	-3 700,00	59,78%	9 800,00	600,00	6,52%
6231 Annonces et insertions	4 000,00	3 119,39	-880,61	77,98%	4 000,00	0,00	0,00%
6248 Divers	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6251 Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6262 Frais de télécommunications		325,59	325,59	0,00%		0,00	0,00%
627 Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	22 000,00	71 524,15	49 524,15	325,11%	91 000,00	69 000,00	313,64%
635712 Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
61351 Location matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
62268 Autres honoraires, conseils	100 000,00	112 572,34	12 572,34	112,57%	153 000,00	53 000,00	53,00%
- 012 Charges de personnel	57 740,00	53 993,31	-3 746,69	93,51%	58 850,00	1 110,00	1,92%
- 042 Opération d'ordre	718 877,32	664 043,45	-54 833,87	92,37%	795 593,00	76 715,68	10,67%
- 66 Charges financières	53 000,00	21 262,03	-31 737,97	40,12%	239 400,00	186 400,00	351,70%
- 68 Dotation aux provisions		0,00	0,00	0,00%		0,00	0,00%
- 023 Virement à la section d'investissement	266 733,85	0,00	-266 733,85	0,00%	266 733,85	0,00	0,00%

36

Sur les ordures ménagères, Mme MERHAND souligne plutôt une diminution, comme expliqué en amont, d'une part sur la partie surtout "externalisation et traitement des ordures ménagères". Par conséquent, l'enveloppe a été revue forcément à la baisse :

- L'idée étant de travailler beaucoup plus sur la coopération,
- Une optimisation aussi sur le transport.

Et en revanche une évolution en ce qui concerne plus la partie RCU sur le volet énergie et combustible, puisqu'il y a désormais le versement à PAPREC (37€ le mégawattheure).

M. STEPHAN demande, en termes d'indisponibilité, est ce que le CVED est au même niveau que les autres années ?

M. BOCANDE répond par l'affirmative. Sur l'année 2025, on a atteint les engagements autour des 8000 heures de fonctionnement. Donc sur 2025, on n'a pas eu de gros dysfonctionnements. Par contre, en 2024 on a eu besoin de réinjecter 200 ou 300 000 € dans le site.

M. BOCANDE avise que c'est souvent en mars, au moment des arrêts techniques : quand l'installation s'arrête et redémarre, avec les chocs thermiques qu'il peut y avoir des soucis qui apparaissent.

Mme MERHAND fait état qu'il y a des évolutions sur ce pôle toutefois :

- au niveau des charges financières, déblocage du nouvel emprunt alors on commencera à payer les intérêts.
- Et puis, rajout des honoraires puisqu'il y a été validé au dernier Bureau une AMO Juridique et Financière pour suivre le contrat au plus près.



Section de fonctionnement (projet BP)

Ordures ménagères : recettes de fonctionnement

RF Détail par pôle	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
OMR	1 684 594,85	2 229 029,94	544 435,09	132%	1 246 601,85	-437 993,00	-26%
- 013- Atténuation de charges	500,00	1 012,20	512,20	202%	500,00	0,00	0%
- 042- Opérations d'ordre	143 361,00	143 361,00	0,00	100%	143 368,00	7,00	0%
- 70- Produits des services et ventes diverses	1 274 000,00	1 735 279,07	461 279,07	136%	836 000,00	-438 000,00	-34%
- 74- Dotations, subventions, participations	266 733,85	266 932,67	198,82	100%	266 733,85	0,00	0%
- 75- Autres produits de gestion courante		82 445,00	82 445,00	0%		0,00	0%
- 77- Produits exceptionnels		0,00	0,00	0%		0,00	0%
+ 78-Reprise sur amortissement, et provisions		0,00	0,00	0%		0,00	0%

Mme MERHAND souligne que les recettes associées aux ordures ménagères voient une diminution dans la mesure où la vente de vapeur n'est plus perçue par la collectivité.



Quai

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/B
- QUAI	772 945,67	621 852,04	-151 093,63	80,45%	880 675,00	107 729,33	13,94%
- 011 Charges à caractère général	524 230,00	427 009,66	-97 220,34	81,45%	509 940,00	-14 290,00	-2,73%
60611 Eau et assainissement	1 900,00	145,85	-1 754,15	7,68%	2 040,00	140,00	7,37%
60612 Energie et électricité	4 000,00	5 796,55	1 796,55	144,91%	5 500,00	1 500,00	37,50%
60622 Carburant	25 000,00	7 615,17	-17 384,83	30,46%	25 750,00	750,00	3,00%
60631 Fournitures d'entretien		282,54	282,54	0,00%		0,00	0,00%
60632 Fournitures de petit équipement	500,00	4 469,49	3 969,49	893,90%	500,00	0,00	0,00%
6064 Fournitures administratives	100,00	579,42	479,42	579,42%	120,00	20,00	20,00%
611 Contrats de prestations de services	4 200,00	16 975,01	12 775,01	404,17%	41 400,00	37 200,00	885,71%
6113 Contrats de ps Tri Vitre	235 300,00	201 580,49	-33 719,51	85,67%	213 100,00	-22 200,00	-9,43%
6114 Transport et rechargement	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6115 Exploitation STEP	78 130,00	69 135,75	-8 994,25	88,49%	34 000,00	-44 130,00	-56,48%
6132 Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
61521 Entretien et réparation terrain	3 800,00	6 048,76	2 248,76	159,18%	7 500,00	3 700,00	97,37%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	10 500,00	738,00	-9 762,00	7,03%	10 500,00	0,00	0,00%
615228 Entretien et réparation autres batiments		5 625,24	5 625,24	0,00%		0,00	0,00%
615231 Entretien et réparation voiries	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00%	5 000,00	-5 000,00	-50,00%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	13 000,00	38 912,64	25 912,64	299,33%	9 500,00	-3 500,00	-26,92%
6156 Maintenance	21 400,00	7 586,19	-13 813,81	35,45%	21 500,00	100,00	0,47%
6161 Assurances multirisques	1 800,00	2 464,27	664,27	136,90%	27 530,00	25 730,00	1429,44%
617 Etudes et recherches	72 200,00	14 733,85	-57 466,15	20,41%	42 000,00	-30 200,00	-41,83%
6231 Annonces et insertions	2 000,00	324,00	-1 676,00	16,20%	2 000,00	0,00	0,00%
6262 Frais de télécommunications	1 200,00	958,91	-241,09	79,91%	800,00	-400,00	-33,33%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	4 600,00	-765,92	-5 365,92	-16,65%	0,00	-4 600,00	-100,00%
60636 Habillement et vêtement de travail		76,32	76,32	0,00%		0,00	0,00%
61351 Location matériel roulant		620,40	620,40	0,00%		0,00	0,00%
62268 Autres honoraires, conseils	0,00	13 999,80	13 999,80	0,00%	0,00	0,00	0,00%
61358 Locations mobilières autres	34 600,00	29 106,93	-5 493,07	84,12%	61 200,00	26 600,00	76,88%
* 012 Charges de personnel	55 600,00	51 855,75	-3 744,26	93,27%	69 820,00	14 220,00	25,58%
* 042 Opération d'ordre	135 655,67	88 293,77	-47 361,90	65,09%	251 915,00	116 259,33	85,70%
* 66 Charges financières	57 460,00	54 692,86	-2 767,14	95,18%	49 000,00	-8 460,00	-14,53%

Section de fonctionnement
38

Sur les quais, Mme MERHAND présente :

- une évolution, mais qui est au final essentiellement liée aux écritures d'amortissement, puisque sur l'ensemble du chapitre 011, il y avait quelques variations, mais au final qui en masse changent peu,
- une évolution sur les charges de personnel parce qu'à partir de courant de l'année dernière, il y a eu la mise à disposition d'un agent du SMICTOM du PDF pour le quai de Javené.



Quai

Dépenses nettes QUAI	
AFFECTATION DEPENSES DU QUAI VILAINE	100%
OMR	33%
EMBALLAGES	57%
VERRE	10%

Dépenses nettes QUAI	
AFFECTATION DEPENSES DU QUAI FOUGER	100%
OMR	35%
EMBALLAGES	46%
VERRE	14%
JRM	5%

Dépenses nettes QUAI	
AFFECTATION DEPENSES DU QUAI VITRE et	100%
EMBALLAGES	77%
JRM	8%
CARTON	8%
PLASTIQUE	7%

Section de fonctionnement
39

Mme MERHAND présente les affectations par pôle. Après on réaffecte tout cela selon les flux qui transitent par les quais pour arriver à avoir un coût à la tonne au plus fin partout pour le calcul de la Redevance d'Equilibre.



Section de fonctionnement (projet BP)

Filières – Verre - JRM

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
- FILIERES	2 800 000,00	2 170 955,60	-629 044,40	77,53%	2 800 000,00	0,00	0,00%
- 65 Autres charges de gestion courante	2 800 000,00	2 170 955,60	-629 044,40	77,53%	2 800 000,00	0,00	0,00%
65568 Autres contributions	2 800 000,00	2 170 955,60	-629 044,40	77,53%	2 800 000,00	0,00	0,00%
- JRM	75 200,00	72 090,48	-3 109,52	95,87%	59 370,00	-15 830,00	-21,05%
- 011 Charges à caractère général	75 200,00	72 090,48	-3 109,52	95,87%	59 370,00	-15 830,00	-21,05%
6113 Contrats de ps Tri Vitré		9 729,67	9 729,67	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6114 Transport et rechargement	75 200,00	62 360,81	-12 839,19	82,93%	59 370,00	-15 830,00	-21,05%
- VERRE	39 500,00	33 414,39	-6 085,61	84,59%	30 000,00	-9 500,00	-24,05%
- 011 Charges à caractère général	39 500,00	33 414,39	-6 085,61	84,59%	30 000,00	-9 500,00	-24,05%
6114 Transport et rechargement	39 500,00	33 414,39	-6 085,61	84,59%	30 000,00	-9 500,00	-24,05%
- 012 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
6218 Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%

RF Détail par pôle	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP	PROJECTIONS 2026
- FILIERE	2 800 000,00	2 146 026,00	-653 974,00	77%	2 800 000,00	0,00	0%	2 800 000,00
- 70- Produits des services et ventes diverses	2 800 000,00	2 146 026,00	-653 974,00	77%	2 800 000,00	0,00	0%	2 800 000,00

40

Mme MERHAND mentionne que pour les dépenses de fonctionnement des filières "Journaux, Revues, Magazines", sont sur la même enveloppe.

Néanmoins, elle fait part d'une diminution des dépenses grâce à l'ouverture du quai de transfert de JAVENE.

M. BOCANDE complète en indiquant qu'en effet, les coûts des transits ont disparu aujourd'hui.



Section de fonctionnement (projet BP)

Structure

	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
- STRUCTURE	453 426,67	393 620,86	-59 805,81	86,81%	434 932,00	-18 494,67	-4,08%
- 011 Charges à caractère général	92 800,00	53 414,66	-39 385,34	57,56%	193 863,00	101 063,00	108,90%
+ 012 Charges de personnel	163 670,00	149 747,67	-13 922,33	91,49%	182 900,00	19 230,00	11,75%
+ 022 Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
+ 042 Opération d'ordre	4 006,67	5 337,29	1 330,62	133,21%	5 419,00	1 412,33	35,25%
+ 65 Autres charges de gestion courante	42 950,00	35 121,24	-7 828,76	81,77%	52 750,00	9 800,00	22,82%
+ 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
+ 68 Dotation aux provisions	150 000,00	150 000,00	0,00	100,00%	-150 000,00	-100,00%	

41

Sur la partie Structure, Mme MERHAND, les dépenses là aussi sont relativement stables. Par contre, de chapitre à chapitre, il y a forcément des changements :

- sur les Dotations aux Provisions, évidemment, il n'y a pas de dotation proposée sur ce budget,
- sur les Charges de Personnel, il y a une évolution puisqu'il y a eu un recrutement d'un poste d'assistant administratif en fin d'année dernière,
- sur le chapitre Charges à Caractère Général, il a été intégré une enveloppe de 100 000 € pour les flux en développement. C'est une décision qui avait été validée en Bureau Syndical. En effet, tant que le flux n'est pas réellement mis en place, c'est difficile d'avoir des tonnages et de calculer réellement un coup à la tonne. On le faisait précédemment au démarrage de S3T'ec. Le fait de mettre ce flux en développement, cette enveloppe dans les charges de structure, on est plutôt sur un coût à l'habitant qui est plus juste. Dès lors que le flux est installé, là on a des tonnages et on peut raisonnablement calculer un coût qui est ensuite refacturé à chaque adhérent.



RF Synthèse par pôle	BP 2025	CA 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CS	0,00	-3 691,89	-3 691,89	0,00	0,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0,00		0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
74- Dotations, subventions, participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
75- Autres produits de gestion courante		-3 691,89	-3 691,89	0,00		0,00	0%
77- Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00		0,00	0%
DECHARGE	10 950,00	10 950,00	0,00	1,00	10 960,00	10,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0,00		0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	10 950,00	10 950,00	0,00	1,00	10 960,00	10,00	0%
OMR	1 684 594,85	2 229 029,94	544 435,09	1,32	1 246 601,85	-437 993,00	-26%
013- Atténuation de charges	500,00	1 012,20	512,20	2,02	500,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre	143 361,00	143 361,00	0,00	1,00	143 368,00	7,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	1 274 000,00	1 735 279,07	461 279,07	1,36	836 000,00	-438 000,00	-34%
74- Dotations, subventions, participations	266 733,85	266 932,67	198,82	1,00	266 733,85	0,00	0%
75- Autres produits de gestion courante		82 445,00	82 445,00	0,00		0,00	0%
77- Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00		0,00	0%
78- Reprise sur amortissement, et provisions		0,00	0,00	0,00		0,00	0%
QUAI		4 602,35	4 602,35	0,00	55 267,00	55 267,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0,00	55 267,00	55 267,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses		4 602,35	4 602,35	0,00		0,00	0%
STRUCTURE	18 379 048,11	18 381 983,52	2 935,41	1,00	18 382 048,11	3 000,00	0%
013- Atténuation de charges		557,00	557,00	0,00		0,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0,00		0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	18 379 048,11	18 379 576,00	527,89	1,00	18 382 048,11	3 000,00	0%
75- Autres produits de gestion courante		2,16	2,16	0,00		0,00	0%
76- Produits financiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0%
77- Produits exceptionnels		1 848,36	1 848,36	0,00		0,00	0%
REPORT	1 519 393,48	1 519 393,48	0,00	1,00	1 448 523,71	-70 869,77	-5%
002- Résultat reporté	1 519 393,48	1 519 393,48	0,00	1,00	1 448 523,71	-70 869,77	-5%
FILIERE	2 800 000,00	2 146 026,00	-653 974,00	0,77	2 800 000,00	0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	2 800 000,00	2 146 026,00	-653 974,00	0,77	2 800 000,00	0,00	0%
BIODECHET	45 000,00	42 387,84	-2 612,16	0,94	21 600,00	-23 400,00	-52%
70- Produits des services et ventes diverses	45 000,00	42 387,84	-2 612,16	0,94	21 600,00	-23 400,00	-52%
DECHETERIE	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses			0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	0%
Total général	24 438 986,44	24 330 681,24	-108 305,20	1,00	24 043 000,67	-395 985,77	-2%

Section de fonctionnement

42

Mme MERHAND montre une vue d'ensemble des recettes de fonctionnement avec une redevance d'équilibre qui est proposée à un niveau similaire au budget 2025.



Section de fonctionnement (projet BP)

Par pôle

	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
BIODECHET	388 991,67	174 881,15	283 218,00	-105 773,67	-27,19%
COMMUNICATION	88 090,00	40 258,62	88 544,50	454,50	0,52%
CS	4 429 950,00	3 834 898,92	4 360 320,00	-69 630,00	-1,57%
DECHARGE	18 821,00	20 116,90	57 559,00	38 738,00	205,82%
DECHETERIE	6 141 950,00	5 325 972,32	6 108 550,00	-33 400,00	-0,54%
FILIERES	2 800 000,00	2 170 955,60	2 800 000,00	0,00	0,00%
JRM	75 200,00	72 090,48	59 370,00	-15 830,00	-21,05%
LIBOURG	362 860,27	303 570,02	363 901,00	1 040,73	0,29%
OMR	8 867 251,17	7 264 733,03	8 575 931,17	-291 320,00	-3,29%
QUAI	772 945,67	621 852,04	880 675,00	107 729,33	13,94%
STRUCTURE	453 426,67	393 620,86	434 932,00	-18 494,67	-4,08%
VERRE	39 500,00	33 414,39	30 000,00	-9 500,00	-24,05%
Total général	24 438 986,44	20 256 364,32	24 043 000,67	-395 985,77	-1,62%

RF Synthèse par pôle	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CS	0,00	-3 691,89	0,00	0,00	0,00%
DECHARGE	10 950,00	10 950,00	10 960,00	10,00	0,09%
OMR	1 684 594,85	2 229 029,94	1 246 601,85	-437 993,00	-26,00%
QUAI		4 602,35	55 267,00	55 267,00	0,00%
STRUCTURE	18 379 048,11	18 381 983,52	18 382 048,11	3 000,00	0,02%
REPORT	1 519 393,48	1 519 393,48	1 448 523,71	-70 869,77	-4,66%
FILIERE	2 800 000,00	2 146 026,00	2 800 000,00	0,00	0,00%
BIODECHET	45 000,00	42 387,84	21 600,00	-23 400,00	-52,00%
DECHETERIE			78 000,00	78 000,00	0,00%
Total général	24 438 986,44	24 330 681,24	24 043 000,67	-395 985,77	-1,62%

43



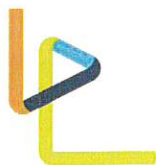
Section de fonctionnement (projet BP)

Par chapitre

	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	19 643 380,00	16 508 104,93	18 927 450,32	-715 929,68	-3,64%
012 Charges de personnel	506 280,00	483 536,66	542 220,00	35 940,00	7,10%
022 Dépenses imprévues		0,00		0,00	0,00%
042 Opération d'ordre	917 032,59	832 691,00	1 163 275,00	246 242,41	26,85%
65 Autres charges de gestion courante	2 845 100,00	2 206 076,84	2 854 921,50	9 821,50	0,35%
66 Charges financières	110 460,00	75 954,89	288 400,00	177 940,00	161,09%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
68 Dotations aux provisions	150 000,00	150 000,00		-150 000,00	-100,00%
023 Virement à la section d'investissement	266 733,85	0,00	266 733,85	0,00	0,00%
Total général	24 438 986,44	20 256 364,32	24 043 000,67	-395 985,77	-1,62%

RF Synthèse par chapitre	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
002- Résultat reporté	1 519 393,48	1 519 393,48	1 448 523,71	-70 869,77	-4,66%
013- Atténuation de charges	500,00	1 569,20	500,00	0,00	0,00%
042- Opérations d'ordre	143 361,00	143 361,00	198 635,00	55 274,00	38,56%
70- Produits des services et ventes diverses	4 129 950,00	3 939 245,26	3 746 560,00	-383 390,00	-9,28%
74- Dotations, subventions, participations	18 645 781,96	18 646 508,67	18 648 781,96	3 000,00	0,02%
75- Autres produits de gestion courante		78 755,27		0,00	0,00%
76- Produits financiers		0,00		0,00	0,00%
77- Produits exceptionnels		1 848,36		0,00	0,00%
78- Reprise sur amortissement, et provisions		0,00		0,00	0,00%
Total général	24 438 986,44	24 330 681,24	24 043 000,67	-395 985,77	-1,62%

44



Programme

Programme d'investissement	PROJECTIONS 2025	CFU 2025	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	PROJECTIONS 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CDT	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
CVED	2 868 749,42	2 548 483,68	-320 265,74	89%	7 443 991,00	4 575 241,58	159%
20-Immobilisations incorporelles	203 380,55	21 000,00	-182 380,55	10%	54 000,00	-149 380,55	-73%
21-Immobilisations corporelles	664 978,07	659 021,00	-5 957,07	99%	85 000,00	-579 978,07	-87%
23-Immobilisations en cours	442 460,80	310 532,68	-131 928,12	70%	104 930,00	-337 530,80	-76%
27- Autres immobilisations financières	1 557 930,00	1 557 930,00	0,00	100%	7 200 061,00	5 642 131,00	362%
DECHARGE DE CORNILLE	16 779,60	16 779,60	0,00	100%	0,00	-16 779,60	-100%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
21-Immobilisations corporelles	16 779,60	16 779,60	0,00	100%	0,00	-16 779,60	-100%
STRUCTURE	5 060,00	3 496,35	-1 563,65	69%	33 000,00	27 940,00	552%
20-Immobilisations incorporelles	1 000,00	645,60	-354,40	65%	1 000,00	0,00	0%
21-Immobilisations corporelles	4 060,00	2 850,75	-1 209,25	70%	32 000,00	27 940,00	688%
CTVM	0,00		0,00	0%	2 400 000,00	2 400 000,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00		0,00	0%	2 400 000,00	2 400 000,00	0%
BIODHT	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
QUAIF	23 569,74	58 004,70	34 434,96	246%	2 400,00	-21 169,74	-90%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00	26 188,52	26 188,52	0%	2 400,00	2 400,00	0%
23-Immobilisations en cours	23 569,74	31 816,18	8 246,44	135%	0,00	-23 569,74	-100%
LIBOURG	47 289,00	9 149,95	-38 139,05	19%	415 000,00	367 711,00	778%
20-Immobilisations incorporelles	35 000,00		-35 000,00	0%	35 000,00	0,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00	9 149,95	9 149,95	0%	260 000,00	260 000,00	0%
23-Immobilisations en cours	12 289,00		-12 289,00	0%	120 000,00	107 711,00	876%
QUAIVIL	52 000,00		-52 000,00	0%	78 000,00	26 000,00	50%
21-Immobilisations corporelles	12 000,00		-12 000,00	0%	28 000,00	16 000,00	133%
23-Immobilisations en cours	40 000,00		-40 000,00	0%	50 000,00	10 000,00	25%
QUAIV	870 000,00	2 671,08	-867 328,92	0%	35 000,00	-835 000,00	-96%
21-Immobilisations corporelles	870 000,00	2 671,08	-867 328,92	0%	35 000,00	-835 000,00	-96%
PVIL	122 000,00	854,40	-121 145,60	1%	96 000,00	-26 000,00	-21%
21-Immobilisations corporelles	6 000,00	854,40	-5 145,60	14%	0,00	-6 000,00	-100%
23-Immobilisations en cours	116 000,00	0,00	-116 000,00	0%	96 000,00	-20 000,00	-17%
DECHARGE	0,00		0,00	0%	10 000,00	10 000,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00		0,00	0%	10 000,00	10 000,00	0%
27- Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0%	0,00	0,00	0%
UV2R	0,00		0,00	0%	200 000,00	200 000,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00		0,00	0%	200 000,00	200 000,00	0%
Total général	4 005 447,76	2 639 439,76	-1 366 008,00	66%	10 713 391,00	6 707 943,24	167%

Section d'inv

DF Pages 21-22

45

Mme MERHAND présente le programme d'investissement avec un global à hauteur de 10 700 000 €, intégrant une grosse enveloppe sur le CVED. En effet, S3T'ec a 7 200 000 € de redevance de préfinancement à verser à PAPREC dans le cadre du projet UV2R : c'est le 2eme jalon qui sera activé.

Sur les autres opérations, on aura :

- sur le pôle Structure l'acquisition d'un véhicule S3T'ec. Actuellement, on est sur une location.
- une enveloppe qui a été inscrite pour les travaux potentiellement de l'évolution du CTMV de Vitré, mais qui sera à affiner en cours d'année.

M. BOCANDE fait part que sur le projet de reconversion du CTVM de VITRE sur le flux plastique rigide, comme évoqué en amont, S3T'ec a été lauréat de l'appel à projet de l'ADEME pour soutenir, porter des investissements afin de mécaniser le tri des plastiques rigides. Aujourd'hui on trie déjà des plastiques à hauteur de 450 tonnes sur l'année 2025. Sauf que le montant d'aide de l'ADEME n'est pas à la hauteur de ce qu'on avait demandé. Il y aura donc des arbitrages à faire sur la priorisation notamment des travaux à faire : on parle d'une enveloppe globale qui était à 2 400 000 €, avec un taux de financement qui avait été demandé à 50%, de mémoire. Là, ils nous l'ont validé à 23%. Pour être très transparent et très concret, on avait intégré beaucoup de choses dans la demande.

M. STEPHAN souligne que rien n'a été décidé actuellement.

Mme MERHAND continue les investissements avec le site de Libourg, sur 2026 :

- le chargeur dont on a parlé en amont,
- des crédits pour les études hydrauliques, et pour les ombrières aussi envisagées sur le site.

Sur le quai de VITRE, on aura le changement du pont-bascule.

D'autres travaux sont prévus sur la plateforme du SMICTOM PDV.

En dernière ligne sur l'UV2R, une enveloppe a été prévue pour la compensation de la zone humide.

M. STEPHAN précise qu'à ce niveau-là, le dossier "zone humide" avance bien. S3T'ec s'est mis d'accord avec les services de l'État, la DSDF et la commune de St AUBIN DES LANDES. VITRE COMMUNAUTE et la commune de ST AUBIN DES LANDES nous mettent à disposition des anciennes lagunes désaffectées que l'on va réhabiliter. Il souligne que c'est pour cela qu'on a eu l'autorisation de commencer les travaux préparatoires. On attend que ce soit complètement validé pour avoir l'arrêté préfectoral.

M. STEPHAN demande à M. LERAY (DT GUIGNEN) si le chargeur acheté récemment convient.

M. LERAY (DT GUIGNEN) répond que le chargeur convient et qu'il a coûté 250 000 €. La question du lising s'est posée et n'était pas valable.



Section d'investissement

Synthèse

DF Page 21-22-23

DI par chapitre	PROJECTIONS 2025	CA 2025	RAR 2025	NX CREDITS 2026	PROJECTIONS 2026
020- Dépenses imprévues	0,00				0,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 361,00	143 361,00		198 635,00	198 635,00
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00			0,00
13- subventions d'investissement	0,00				0,00
16- Emprunts et dettes assimilées	541 000,00	540 666,60		541 000,00	541 000,00
20- Immobilisations incorporelles	239 380,55	21 645,60		90 000,00	90 000,00
21- Immobilisations corporelles	1 573 817,67	717 515,30		442 400,00	442 400,00
23- Immobilisations en cours	634 319,54	342 348,86	4 930,00	2 976 000,00	2 980 930,00
27- Autres immobilisations financières	1 557 930,00	1 557 930,00		7 200 061,00	7 200 061,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00				0,00
001- Solde d'exécution positif reporté N+1				-25 741,79	-25 741,79
Total général	4 689 808,76	3 323 467,36	4 930,00	11 422 354,21	11 427 284,21

Rf par chapitre	PROJECTIONS 2025	CA 2025	RAR 2025	NX CDTS 2026	PROJECTIONS 2026
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 032,59	832 691,00		1 163 275,00	1 163 275,00
041- Opérations patrimoniales	0,00				0,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 379 080,48	1 395 777,73		3 005 793,21	3 005 793,21
13- Subventions d'investissement reçues	233 491,15	233 491,15	0,00	233 491,15	233 491,15
16- Emprunts et dettes assimilées	1 057 705,00	0,00		6 757 991,00	6 757 991,00
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	835 765,69	835 765,69			0,00
021- virement à la section de fonctionnement	266 733,85			266 733,85	266 733,85
Total général	4 689 808,76	3 297 725,57	0,00	11 427 284,21	11 427 284,21

Mme MERHAND présente la synthèse de la section d'investissement, ajoutée au remboursement d'emprunt et autres écritures d'amortissement, pour arriver à une section à hauteur de 11 427 284 €. Ces dépenses vont être financées essentiellement par :

- un emprunt : il sera détaillé après dans les autorisations de programmes pour financer les 7 200 000 €.
- les amortissements,
- le virement de la section de fonctionnement qu'on a vu tout à l'heure à hauteur de 2 300 000 €.
- puis par quelques subventions.



Autorisation de programme

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (votée - révision)	Crédits de paiement antérieurs réalisés
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	2 392 361,05

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Reste à financer pour 2026	Reste financer pour 2027	Reste à financer au-delà
			2025	2026	2027	au-delà
3	Redevance de préfinancement UV2R	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
Financement		Montant				
3	Emprunt	20 000 000,00	-	6 757 991,00	10 830 384,00	2 411 625,00
3	Autofinancement	2 000 000,00	1 557 930,00	442 070,00	-	-
3	Total Financement	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Participation ECPI	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

47

Mme MERHAND rappelle qu'on avait mis en place une autorisation de programme pour le quai de transfert de JAVENE. Aujourd'hui, l'opération est clôturée donc on va vous proposer tout à l'heure par délibération de clôturer l'autorisation. Au global, on est donc sur une enveloppe TTC de 2 392 361 € pour cette opération.

L'autre autorisation de programme concerne le projet UV2R. On est sur un montant de redevance de préfinancement de 22 000 000 €, mais avec un calendrier qui s'est trouvé différé. Le projet ayant été décalé d'un an, on va officiellement modifier l'autorisation.

Initialement on l'avait en projet en 2024. Le programme portait :

- sur le financement des 22 000 000 €, avec l'emprunt auprès de la Banque des Territoires de 20 000 000 €,
- l'autofinancement, ou la participation des EPCI.

Or cela ne s'est pas passé en fait comme prévu. En effet, tant que on n'a pas un permis de construire signé et des délais de recours éteints, on ne peut pas signer le prêt auprès de la Banque des territoires

M. STEPHAN ajoute que, concernant le permis de construire, on ne peut pas l'avoir tant que l'on ne dispose pas de l'arrêté préfectoral.

Mme MERHAND fait état que l'emprunt va devoir démarrer en 2026, sinon on ne pourra pas payer les 7 200 000 €. Concernant l'autofinancement des 2 000 000 €, S3T'ec a dû payer 1 557 930 € en 2025 donc forcément on a pris sur notre ligne de trésorerie. Toutefois, on percevra après les participations des EPCI dans le calendrier qui a été défini, cela n'a pas changé.

M. STEPHAN revient sur l'emprunt à la Banque des Territoires. En effet, il y a des interrogations sur l'évolution des taux. Il prend l'exemple de collectivités qui "pré-empruntent" en estimant que les taux vont augmenter sérieusement, notamment en fonction des résultats présidentiels ou législatifs en 2027. C'est pourquoi S3T'ec est assez pressé de signer l'emprunt avec les taux actuellement connus.

M. LERAY (DT GUIGNEN) constate que l'on connaissait l'enveloppe globale à l'instant T mais qu'aujourd'hui, on sait qu'elle va évoluer.

M. BOCANDE intervient en indiquant deux paramètres importants qui vont faire évoluer cette enveloppe :

- c'est la révision des prix qui sont intégrés dans la construction du marché,
- le sujet de l'emprunt puisque dans le financement de l'outil il faut rajouter l'emprunt qui est contractualisé par Paprec. Dans le cadre de la construction, il sera transféré à la collectivité au moment de la mise en service industriel. Le taux de cet emprunt-là sera figé au moment de la MSI (du transfert). C'est là où effectivement il

peut y avoir une question à se poser sur, par exemple : sur ces 80 000 000 €, est ce qu'il faut faire une analyse financière ? Est-ce que S3T'ec a intérêt à figer sur un taux de tout ou partie de ce montant là avant la MSI et 2028 ?

Effectivement, à quel moment il faut prendre le risque de se dire "on attend de voir ce qui se passe en 2028 sur les taux". C'est compliqué.



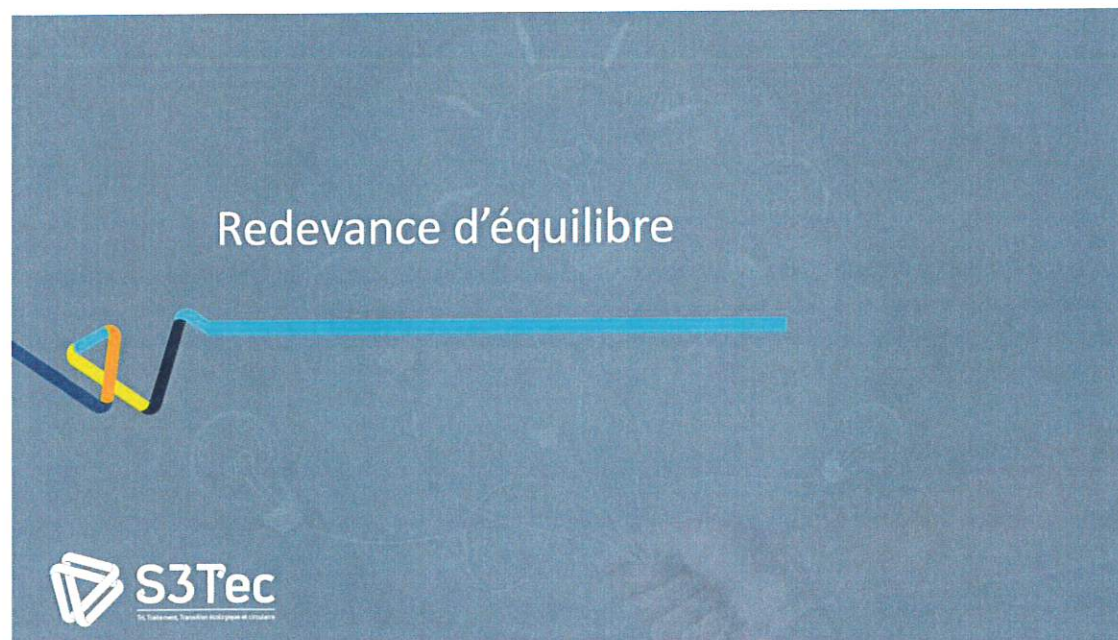
Projet BP

Synthèse

DF Page 18

Projet BP 2026		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés	24 043 000,67	22 594 476,96
Résultat de fonctionnement reporté		1 448 523,71
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 043 000,67	24 043 000,67
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés	11 453 026,00	11 427 284,21
Déficit d'investissement reporté	- 25 741,79	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 427 284,21	11 427 284,21

48





Fonctionnement Redevance d'Equilibre

- ▷ Décomposition d'un tarif en fonction de la population qui prend en compte les dépenses prévisionnelles sur :
 - > Les charges de structures
- ▷ Décomposition d'un tarif par T de chaque adhérent :
 - > Définition d'une masse de dépense par flux dans le cadre d'un BP N ;
 - > Prise en compte des tonnages N-1 ;
 - > Système qui permet d'avoir une seule facturation par an ;
 - > Les variations sont lissées une année sur l'autre.
- ▷ Facturation de prestation spécifique :
 - > Transfert du papier SPDV ;
 - > Prise en charge des déclassements par les adhérents ;
 - > Possibilité de facturation si dérive des taux de refus pour un adhérent (emballage).

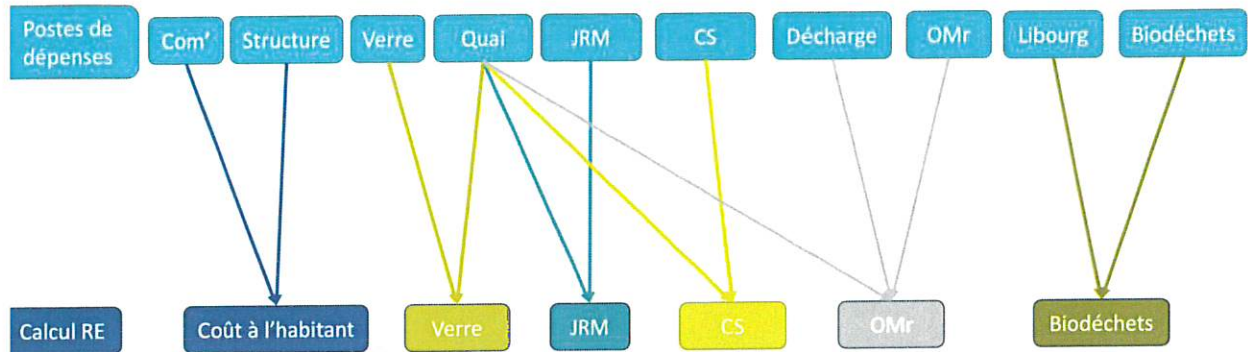


Fonctionnement RE : différentes dépenses

- > Communication = affecté aux charges de structures ;
- > Biodéchets = dépenses uniquement liées à la plateforme de Guignen et prestations externes (EVA – SMPF) ;
- > Libourg = toutes les dépenses mutualisées entre la plateforme et le quai de transfert :
 - ✓ Personnel ;
 - ✓ Engin (entretien, carburant, etc...)
 - ✓ Maintenance générale (portail, etc...).
- > Quai = regroupement des dépenses pour les trois quais ;
- > CS = tous les coûts liés uniquement aux contrats de prestations de tri et personnel ;
- > Décharge = post-exploitation Cornillé et Guignen ;
- > Déchèteries = Prestations de transfert et traitement de tous les flux pris en charge ;
- > OMr = CVED, UV2R, prestations externes ;



Fonctionnement RE : affectation des flux



Evolution RE : tarifs 2026

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2025	BP 2026
ADMINISTRATION GENERALE :	521 517	523 477
OMR	6 488 858	6 732 368
BIODECHET	560 512	420 457
CS	4 350 688	4 381 517
VERRE	110 157	111 097
JRM	116 619	106 802
DECHETERIE	6 231 226	6 106 858
TOTAL	18 379 576	18 382 576

	BP 2025	BP 2026	
Redevance d'équilibre globale	18 379 576 €	18 382 576 €	0%
SMICTOM Pays de Fougères	5 740 359 €	5 791 691 €	1%
SMICTOM SUD EST 35	8 042 381 €	8 047 411 €	0%
SMICTOM Pays de Vilaine	4 596 836 €	4 543 473 €	-1%

Mme MERHAND indique une Redevance d'Equilibre de 18 382 576 € répartie ainsi :

- le pôle Administration Générale sera calculé sur un tarif à la population,
- Et sur tous les flux de déchets (OMR, biodéchets, Collecte sélective, verre et JRM) et l'ensemble des flux de déchetterie, on va bien calculer un coût à la Tonne.

Ici, le calcul pour chaque adhérent est représenté. Mme MERHAND constate au global une stabilité. Pour les adhérents, il est constaté une légère variation parce que cela dépend du tonnage qui est pris en compte, consolidé au 31 décembre 2025.



Evolution RE : tarifs 2026

	BP 2025	BP 2026
Adhésion S3TEC (à l'habitant)	1,66 €	1,66 €
Traitement OMR (à la tonne)	200,43 €	211,84 €
Traitement CS (à la tonne)	335,02 €	328,45 €
Traitement Verre (à la tonne)	7,90 €	7,81 €
Traitement JRM (à la tonne)	30,95 €	31,09 €
Traitement Biodéchet (à la tonne)	229,34 €	165,80 €
Traitement Déchèterie (à la tonne)	75,27 €	83,29 €

62



Evolution RE : tarifs 2026

COÛT DECHETERIE	BP 2025	BP 2026
ENCOMBRANT (A la tonne) :	202,35	221,43
GRAVAT (à la tonne) :	9,29	11,24
BOIS (à la tonne) :	56,22	56,61
DV (à la tonne) :	30,74	32,51
PLATRE (à la tonne) :	126,72	-
DDS (à la tonne) :	1 031,98	1 255,90
CARTONS (à la tonne) :	45,56	47,18
POLYSTYRENE (à la tonne) :	-	-
AMIANTE (à la tonne) :	1 092,21	306,63
SOUCHES (à la tonne) :	107,47	41,78
BETON ARME (à la tonne) :	-	-
PLASTIQUES RIGIDES (à la tonne) :	570,63	369,75
FERRAILLE (à la tonne) :	4,06	3,80
BRIQUES PLATRIERES (à la tonne) :	105,81	166,10

63

Mme MERHAND précise qu'ici le calcul des tarifs de déchèteries est fait flux par flux.

M. STEPHAN rappelle, comme indiqué au niveau du DOB, qu'il faudra prévoir une redevance d'équilibre relativement sensible en 2027. On a choisi, suite à un consensus, de ne pas l'augmenter pour 2026. Et c'est à chacun des syndicats de prévoir effectivement une hausse quelque peu sensible en 2027.

M. STEPHAN demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. BOUDET rappelle que l'on était parti sur une hypothèse du cabinet Finance Consult, qui sont aujourd'hui des chiffres inférieurs à ce qu'il avait annoncé. Donc, il propose qu'il serait intéressant que l'on revoie ces hypothèses pour être au plus près des évolutions et préparer un plan pluriannuel d'évolution de la redevance d'équilibre. Il constate que cela n'est pas aussi simple que cela sur le fonctionnement car les tonnages varient, et d'autres variables sont présentes.

Mme MERHAND approuve et précise que les projections vont permettre de dégager des tendances d'évolution de redevances. Elle constate que c'est très sensible, qu'il y a beaucoup d'inconnues par rapport au projet UV2R, sur le taux d'exécution, le niveau d'inflation...

Question 8 – Affectation des résultats 2025

Rapporteur élu : Christian STEPHAN

Rapporteur administratif : Christèle MERHAND

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2025 :
Excédent global de fonctionnement 2025 de
Excédent global d'investissement 2025 de

Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;

Le Comité Syndical est invité à se positionner sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 proposée :

- De constater un excédent de fonctionnement de 1 448 523.71 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2026 du budget primitif,
- D'affecter 2 625 793.21 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer la section d'investissement,
- De constater un déficit d'investissement 25 741.79 € à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2026 du budget primitif

La question est reportée au prochain Comité Syndical.

Question 9 – Modification d'autorisation de programme UV2R

Le Président expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°4 du Comité syndical en date du 7/11/2024, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme portant sur l'UV2R proposée ainsi :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement			
			ouverts au titre de 2024	Reste à financer pour 2025	Reste financer pour 2026	Reste à financer au-delà
3	Redevance de préfinancement UV2R	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Financement	Montant	2024	2025	2026	au-delà
3	Emprunt	20 000 000,00	1 557 930,00	6 700 061,00	10 330 384,00	1 411 625,00
3	Autofinancement	2 000 000,00	-	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
3	Total Financement	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00

Compte tenu du décalage du planning, le Comité est invité à se prononcer sur les modifications d'autorisations de programme proposées :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement			
			antérieurs réalisés	Reste à financer pour 2026	Reste financer pour 2027	Reste à financer au-delà
3	Redevance de préfinancement UV2R	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Financement	Montant	2025	2026	2027	au-delà
3	Emprunt	20 000 000,00	-	6 757 991,00	10 830 384,00	2 411 625,00
3	Autofinancement	2 000 000,00	1 557 930,00	442 070,00	-	-
3	Total Financement	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Participation ECPI	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'EXECUTION DE LA MODIFICATION PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les modifications d'autorisation de programme proposées pour l'UV2R, comme suit :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement			
			antérieurs réalisés	Reste à financer pour 2026	Reste financer pour 2027	Reste à financer au-delà
3	Redevance de préfinancement UV2R	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Financement	Montant	2025	2026	2027	au-delà
3	Emprunt	20 000 000,00	-	6 757 991,00	10 830 384,00	2 411 625,00
3	Autofinancement	2 000 000,00	1 557 930,00	442 070,00	-	-
3	Total Financement	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Participation ECPI	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

- **AUTORISE** Le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 30
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

 Le Président,
 M. STEPHAN Christian

Question 10 – Clôture d'autorisation de programme Quai Javené

Le Président expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.
 En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération du Comité syndical en date du 03/02/2021, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme portant sur la réalisation du quai de transfert de Javené, autorisation modifiée au fur et à mesure de l'avancée du projet (la dernière par délibération n°3 du 20/03/2025) :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (votée - révision)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025	Reste à financer pour 2025	Reste financer pour 2025	Reste à financer au-delà
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	2 349 608,28	65 391,72	-	-	-

Compte tenu de la finalisation du projet, le Comité est invité à clôturer l'autorisation de programme proposée :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (votée - révision)	Crédits de paiement antérieurs réalisés
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	2 392 361,05

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'EXECUTION DE LA CLOTURE DU PROGRAMME PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- VOTE la clôture d'autorisation de programme proposées pour le Quai de Javené, comme suit :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire		Total cumulé (votée - revision)	Crédits de paiement antérieurs réalisés
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024		
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	2 392 361,05

- AUTORISE Le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 30 Pouvoir : 2 Nombre de votants : 32 Nombre de voix pour : 32 Abstentions : 0 Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. STEPHAN Christian

Question 11 – Vote du Budget Primitif 2026

Le Président expose :

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'article L. 1612-32 du code général des collectivités territoriales autorisant l'assemblée délibérante à reporter de manière anticipée au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du CFU, au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation,

Vu la validation des résultats 2025 par la DGFIP dans l'attente de la production du CFU 2025,

Vu le projet de budget primitif 2026 présenté,

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE :**
 - De voter les crédits au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,
 - De valider le budget 2026,
 - De fixer la Redevance d'Equilibre appelé auprès des trois adhérents comme suit :

	BP 2026
Redevance d'équilibre globale	18 382 576 €
SMICTOM Pays de Fougères	5 784 961 €
SMICTOM SUD EST 35	8 063 396 €
SMICTOM Pays de Vilaine	4 534 219 €

- **AUTORISE** Le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 30
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. STEPHAN Christian

M. STEPHAN remercie officiellement Christèle MERHAND et Pierre-Yves BOCANDE pour le temps passé à monter un budget comme cela avec des structures dont on ne connaît pas tout forcément. Avec le SMICTOM du PDF, on commençait à s'habituer. Maintenant on travaille avec le SMICTOM des PDV. Ce sont effectivement des méthodes de travail différentes. Il remercie aussi les services et les deux directeurs des 2 autres syndicats.

Mme GARDAN (DT LA NOE BLANCHE) demande à combien temps sont mis à disposition de S3T'ec M. BOCANDE et Mme MERHAND ?

Mme MERHAND répond, officiellement à 0.25, mais en réalité à 0.5.

M. BOCANDE répond, officiellement à 0.5, mais en réalité à 0.7.

En effet, M. STEPHAN fait remarquer que S3T'ec représente pour M. BOCANDE et Mme MERHAND des charges de travail et de responsabilités énormes, mais cela fonctionne bien. Il fait part aussi de l'importance des relations de confiance avec les directeurs des 2 autres syndicats puisqu'effectivement M. BOCANDE est le directeur de S3T'ech. Par contre, il souligne que cela devient compliqué pour le SMICTOM SE35 : il faut réfléchir à revenir à un meilleur équilibre avant que cela n'explose parce que de telles équipes, en termes de confiance, c'est formidable.

Question 12– Redevance d'Equilibre : tarifs 2026

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts du Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les trois SMICTOMS adhérents fixée au regard du budget primitif 2026 proposé.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement du Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT pour les années 2022-2026.

Vu le Budget 2026,

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE L'ANNEE 2026 TELS QUE PRESENTES.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les tarifs pour l'année 2026 comme suit :
 - ❖ Tarif adhésion- T Adh : 1.66 € TTC par habitant,
 - ❖ Tarif traitement des OMr- T OMr : 211.84 € TTC par Tonne entrante,
 - ❖ Tarif traitement des déchets recyclables- T Emballages : 328.45 € TTC par Tonne entrante,
 - ❖ Tarif traitement des déchets papier – T JRM : 31.09 € TTC par tonne entrante,
 - ❖ Tarif du verre : 7.81 € TTC par Tonne,
 - ❖ Tarif des Biodéchets : 165.80 € TTC par Tonne

 - ❖ Tarif par flux pour les déchets des déchèteries :

T Encombrant :	221.43 €/T
T Gravat	11.24 €/T
T Bois :	56.61 €/T
T Déchets Verts :	32.51 €/T
T DDS :	1 255.90 €/T
T Cartons	47.18 €/T
T Amiante	306.63 €/T
T Souches	41.78 €/T
T Plastique Rigide et Souple	369.75 €/T
T Ferraille	3.80 €/T
T Briques Plâtrières	166.10 €/T

- **CHARGE** le Président, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 30
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Abstentions : 0
Contre : 0

Question 13 – Convention de Redevance d'Equilibre : avenant à intervenir

Rapporteur élu : Christian STEPHAN
Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts du Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents.

Une convention a été signée entre les SMICTOMs adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement pour les années 2025-2026. (Délibération n°6 du Comité syndical en date du 20/03/2025). (**Convention en Annexe 1 page 15**)

Afin de mettre à jour les modalités de prises en charge des prestations spécifiques, ainsi que les conditions de prises en charge par les adhérents du traitement des flux en cas de dysfonctionnement des REP en place, les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant à intervenir à la convention en place entre S3T'ec et ses adhérents.

Le Comité syndical, est invité à se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir à la convention de redevance d'équilibre mise en place pour la période 2025-2026, et à autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant. (Document transmis par mail avant la séance)

La question est reportée au prochain Comité Syndical.

Question 14 – Plateforme de Libourg : vente de compost

Le Président expose :

Vu la délibération du 3 Juillet 2024 validant l'adhésion du SMICTOM du Pays de Vilaine à S3T'ec pour l'ensemble de ses compétences,

L'adhésion du SMICTOM du Pays de Vilaine entraîne le transfert des équipements liés à la compétence traitement vers S3T'ec, dont la plate-forme des biodéchets de Guignen.

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Comité syndical a validé les conditions tarifaires de vente de compost pour l'année 2025,

Le Comité syndical est invité à fixer les tarifs de vente de compost pour l'année 2026.

En 2025, la plateforme de compostage (PFC) de Guignen a traité :

- 2 490 tonnes de biodéchets ;
- 2 615 tonnes de végétaux broyés issus des déchèteries du Smictom des Pays de Vilaine.

Elle a produit 3 187 tonnes de compost qui ont été vendus à des agriculteurs et des paysagistes locaux. Les recettes de vente de compost sont en 2025 de 42 387 euros.

M. STEPHAN laisse la parole M. LERAY (DT GUIGNEN)



Plateforme de compostage de Guignen

BILAN MATIERE 2025

ENTRANTS

- ▷ Biodéchets = 2 490 tonnes
- ▷ Végétaux broyés = 2 614 tonnes

SORTANTS

- ▷ Compost vendu = 3 187,5 tonnes (soit 42 388 euros)
 - ▷ Convention « Grand Compte » (Brangeon) = 927 tonnes
 - ▷ Convention « Agriculteurs Locaux » = 1 395 t
 - ▷ Autres (agriculteurs, paysagiste, professionnels) = 856 tonnes
 - ▷ Particuliers = 9,5 tonnes
- ▷ Refus de criblage = 203 tonnes



Dans le cadre des conventions "agriculteurs locaux", M. LERAY dénombre 14 agriculteurs locaux. Cette convention a un prix de vente fixé à 12 € la tonne, au lieu de 14€. Il souligne que tout cela c'est pour avoir du compost qui revient dans le local, c'est notre volonté.

Il souligne qu'il y a des ventes aussi à des paysagistes, des particuliers. Et depuis fin 2025 et début 2026, des ouvertures de la plateforme sont planifiées pour la vente de compost à tous les adhérents de S3T'ec, pour 0.10 ct du kg.

M. BOCANDE rappelle que BRANGEON achète du compost dans le cadre du maraichage, notamment sur la région nantaise.

M. LERAY (DT GUIGNEN) fait remarquer un point fort sur l'année dernière. Le SMICTOM du PDV a diminué le volume de traitement : c'est lié au fait que, avant on était au maximum 10 000 tonnes de traitement autorisées sur la plateforme, on était à 2500 tonnes de biodéchets sur toutes les années qui ont suivi, 7500 tonnes de déchets verts. Là, le syndicat s'est dit qu'il allait faire du 50/50 donc cela va diminuer le volume. Des essais et des tests ont été réalisés et le compost obtient la même qualité, et cela permet de diminuer les refus de criblage (soit de 600 T à 203 T)

M. BOCANDE précise qu'il y a beaucoup de ligneux et de gros branchages dans les refus. Donc diminuer les végétaux, cela permet de diminuer le refus et surtout, auparavant, le refus allait en enfouissement. Il a été procédé à des tests pour l'incorporer au CVED (puisque on reste sur des quantités qui peuvent y être absorbées de manière ponctuelle). Les essais ayant été concluants en fin d'année dernière, aujourd'hui les refus de criblage sont pris en charge à l'usine.

M. STEPHAN demande qu'en est-il des déchets verts broyés ?

M. LERAY (DT GUIGNEN) répond que les déchets verts broyés vont sur des plateformes à BOURG LES COMPTES. Ce sont des plates-formes de co-compostages avec des bouts de STEP.

M. BOCANDE précise que c'est avec la SEDE, filiale de VEOLIA.

M. STEPHAN demande si c'est gratuit ?

M. LERAY (DT GUIGNEN) répond par la négative : on paye 11 €.

M. STEPHAN fait part qu'on a l'impression qu'il y a une appétence maintenant pour les déchets verts. Il explique qu'il a eu un bornage sur sa commune où il avait été fait du stockage de branchages. Etant donné que c'est Serrant Paysagiste qui intervenait, il a dit qu'il allait tout broyer et repartir avec le broyat.

M. LERAY répond que cela est bien. Il explique qu'il avait voulu faire un test de ce genre sur PIPRIAC, soit du déchets verts broyés pour de la méthanisation. Mais la difficulté c'est que les déchets verts comportent souvent du plastique, et ce n'est pas bon.

M. STEPHAN mentionne que le SMICTOM SE35 a des marchés avec LEBLANC ENVIRONNEMENT, avec Emmanuel RENAULT de CHANCE, et pour l'instant c'est gratuit. Il est possible qu'au bout d'un moment l'on puisse récupérer de l'argent aussi par rapport à cela.

M. BOCANDE explique que la différence avec le SMICTOM des PDV, c'est qu'il y a une matière qu'on commercialise déjà : si on propose du broyage gratuit aux agriculteurs, le risque c'est qu'ils se dirigent vers le broyat qui est remis gratuitement plutôt que la matière première.

M. LERAY mentionne une difficulté : si cela est accepté en déchetterie, c'est considéré un "déchet". Par conséquent, il y a des normes à respecter.

M. BOCANDE répond que c'est un sujet qui revient régulièrement. Il avait interrogé la Chambre d'Agriculture et la Préfecture. Pour l'instant, c'est statu quo.

M. LERAY spécifie que le SMICTOM des PDV a essayé de faire cela juste pour voir ce que cela donnait. Et c'est à ce moment-là que les Services de l'État leur ont dit de faire attention, car maintenant c'est un "déchet".

M. BOCANDE propose de passer par des plateformes de co-compostage, où il y a hygiénisation. Là, il y a un process de dégradation de la matière et donc derrière cela devient un "produit de matière première".

Afin de résoudre le risque de saturation de la plateforme de compostage de Guignen tout en maintenant les partenariats historiques avec des agriculteurs, maraichers et paysagistes du territoire et ainsi conserver la logique de valorisation en circuit court de la matière organique, le Comité syndical du Smictom des Pays de Vilaine a adopté, en avril 2024, deux conventions de vente pour la commercialisation du compost :

1. Une convention de vente « Grand Compte » avec l'entreprise Brangeon selon les conditions ci-dessous :

- Achat d'un minimum de 1 000 tonnes à l'année,
- L'acquéreur s'engage à payer la somme de :
 - 14 euros net de taxe par tonne de compost utilisable en agriculture biologique ;
 - 8 euros net de taxe par tonne de compost conforme NF U44-051 (produit déclassé) ;
 - Les coûts de chargement sont pris en charge par le Smictom,
- Les remorques devront avoir une capacité de minimum 13 tonnes,
- Les enlèvements seront prioritairement réalisés en dehors des saisons d'épandage (juillet à août et novembre à février).

2. **Une convention de vente « Agriculteurs locaux »** avec un regroupement d'une douzaine d'agriculteurs situés sur le territoire du Smictom des Pays de Vilaine selon les conditions suivantes :
 - Achat d'un minimum de 1 500 tonnes à l'année,
 - Les acquéreurs s'engagent à payer la somme de :
 - 12 euros net de taxe par tonne de compost utilisable en agriculture biologique ;
 - 8 euros net de taxe par tonne de compost conforme NF U44-051 (produit déclassé) ;
 - Les coûts de chargement sont pris en charge par le Smictom,
 - Les remorques devront avoir une capacité de minimum 13 tonnes,
 - Les enlèvements seront prioritairement réalisés en dehors des saisons d'épandage (juillet à août et novembre à février).

3. Pour les **clients professionnels** qui ne bénéficient pas de ces deux conventions, le tarif de vente est le suivant :
 - Facturation d'une part variable en fonction du tonnage de compost utilisable en agriculture biologique pris par chargement :
 - o Entre 0 et 13 tonnes : 23 euros net de taxe par tonne ;
 - o Plus de 13 tonnes : 15 euros net de taxe par tonne ;
 - 8 euros net de taxe par tonne de compost conforme NF U44-051 (produit déclassé) ;
 - Le chargement est pris en charge par le S3T'ec ;
 - Le transport est pris en charge par l'acquéreur.

4. Pour les **particuliers** :
 - Les particuliers s'engagent à payer la somme de :
 - 0.10 ct du kg, soit 100 euros net de taxe par tonne de compost utilisable en agriculture biologique ;
 - Les coûts de chargement sont pris en charge par S3T'ec,

5. Par ailleurs, les **communes** du territoire d'S3T'ec bénéficient de la gratuité du compost dans la limite de 10 tonnes par an.

6. En outre, les **agents** du S3T'ec et les agents des Smictom adhérents au S3T'ec peuvent également bénéficier d'une gratuité dans la limite de 500 kg par an.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES MODALITES TARIFAIRES PROPOSEES DANS LE CADRE DE LA VENTE DE COMPOST.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modalités tarifaires appliquées à compter du 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de la vente de compost, telles que présentées,
- **APPROUVE** l'instauration d'une nouvelle convention auprès des agriculteurs locaux,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 30
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. STEPHAN Christian

C- CVED

Question 15 – REVERTEC Contrats de vente de chaleur : nouveaux contrats à intervenir au 1^{er} janvier 2026

Le Président expose :

Depuis 2019, S3T'ec a conclu des contrats de fourniture et vente de chaleur avec des établissements publics et privés basés autour de la route des Eaux à VITRE. Cette chaleur est produite sur la base d'un mix d'énergies renouvelables et de gaz naturel.

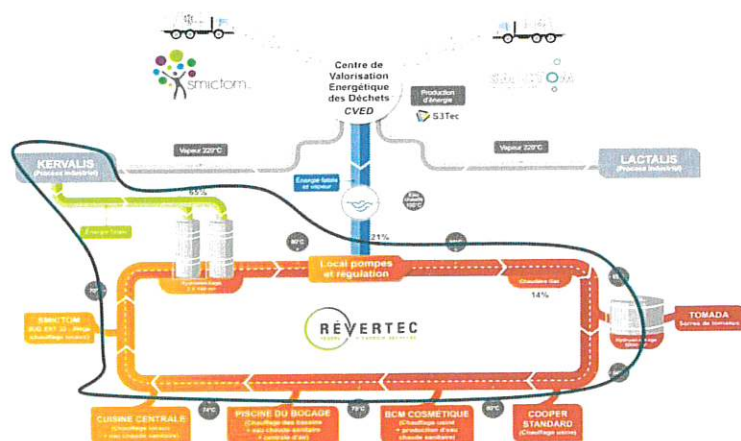
M. STEPHAN laisse la parole à M. LE MIGNANT

M. LE MIGNANT explique que les contrats de vente de chaleur passés avec les abonnés – VITRE COMMUNAUTE (la piscine), la ville de Vitré (la cuisine centrale), BCM FAREVA, COOPER STANDARD, et le SMICTOM Sud Est 35 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Face à la hausse des dépenses liées à l'exploitation auxquelles S3T'ec doit faire face dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation 2025 – 2027 du réseau REVERTEC ; ainsi qu'aux réflexions en cours quant à l'opportunité d'étendre le réseau dans le cadre du schéma directeur sur les réseaux de chaleur et de froid porté par Vitré Communauté, S3T'ec propose d'établir de nouveaux contrats de vente avec de nouveaux tarifs de bases.



Périmètre d'exploitation REVERTEC



Périmètre exploitant :

Production d'énergie : système Kervalis ;
Consommation : aux brides en aval échangeur client ;
Engagement mixité.

S3t'ec :

- Contrat Kervalis ;
- Contrat CVED ;
- Contrat Gaz ;
- Contrat consommateurs ;
- Contrat exploitation.

Nom de la réunion en pied de page



M. LE MIGNANT laisse la parole à M. SEIGNEAU pour expliquer le bilan technique.



Bilan technique 2025



Nom de la réunion en pied de page



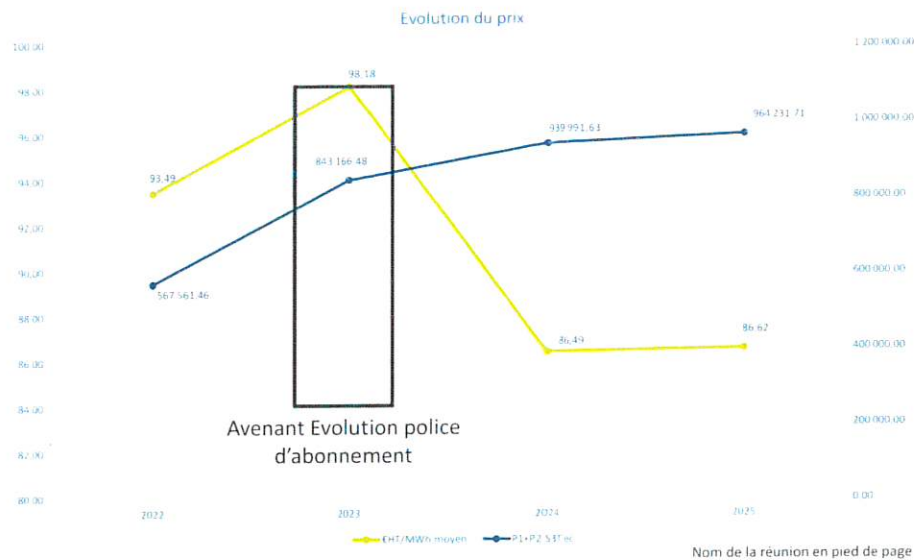
M. SEIGNEAU présente le Bilan Technique de 2025 : globalement depuis 2022 on est sur une stabilité du gaz, on reste sur les 20%. 30% de consommation côté CVED et dans les 45% de récupération pour Kervalis (un peu plus faible sur 2025, mais globalement on est sur une bonne continuité de récupération malgré les problématiques qu'on peut rencontrer).

Au niveau des consommations des abonnés, on est toujours au même niveau comme TOMADA avec les 14 000. Globalement, on est toujours dans des bons niveaux de consommation. Il est constaté un peu moins pour la Piscine : en lien avec un incident qu'il y avait eu sur le CVED à l'arrêt technique de 2024 qui a fait qu'au premier trimestre 2025 on avait peut-être un peu moins récupéré. Il avait été demandé à la piscine de s'effacer en utilisant leur chaudière, au profit des autres abonnés.

M. BOCANDE souligne que la moyenne est de 20 000 MWh de production de consommation : aujourd'hui cela oscille entre 18 et 22 000 mégawattheures en fonction des rigueurs climatiques au fil des années.



Evolution prix abonnés / charges S3T'ec



3

M. SEIGNEAU présente un graphique sur le bilan des contrats 2022-2025 et la comparaison de l'évolution du prix moyen des abonnés avec la courbe en jaune et les charges d'S3T'ec.

Avant, il rappelle le contexte de l'avenant de d'évolution d'abonnement : en 2022, il y a eu une explosion du prix du gaz, donc on a dû réviser cela. Après, le prix du gaz a fini par diminuer. Ce qui a amené S3T'en en 2024 et 2025 sur un prix moyen à 86€ par mégawattheure. En revanche, les charges d'exploitation n'ont fait qu'augmenter.

M. BOCANDE souligne qu'il y a 2 échelles différentes. Forcément, la formule de révision liée à nos ventes d'énergie est indexée en partie sur le gaz (ce qui est logique, même pour les clients et pour les attirer sur ce type d'énergie, il faut qu'ils puissent se comparer avec le gaz.) Par contre, comme va expliquer M. SEIGNEAU juste après, il est vrai que les charges ont augmenté plus que n'a diminué le gaz. En fait, il n'y a pas eu de corrélation entre la révision du prix et la réalité de l'augmentation des charges.



Sollicitation AMO – révision polices d’abonnements

- ▷ Evolution du P1 (achat d’énergie):
 - > Difficulté sur le maintien d’un mix gaz dans l’objectif de l’équilibre économique ;
 - > Fourniture de l’énergie provenant du CVED augmentée (DSP PAPREC Energie) pour le nouvel investissement ;
- ▷ Evolution du P2/P3 (exploitation/Renouvellement matériels):
 - > Montant du nouveau contrat d’exploitation du réseau multiplié par 2 par rapport au précédent contrat MPGP.
- ▷ Fin des contrats BCM, COOPER, Piscine (VitréCo) et Cuisine (Ville de Vitré) au 31/12/2025

Nom de la réunion en pied de page



M. SEIGNEAU explique que par rapport à ce contexte d’évolution des tarifs, il a été sollicité un AMO, MANERGY, pour travailler sur la révision de ces polices d’abonnement en lien avec l’augmentation des charges de S3T’ec Dans un premier temps, cela concerne :

- l’achat d’énergie, comme on a pu évoquer, les difficultés du maintien d’un mix gaz dans l’objectif de l’équilibre économique,

- la fourniture de l’énergie provenant du CVED, qui va augmenter dans le cadre de la DSP de PAPREC ENERGIE, pour le nouvel investissement. Il faut préciser que jusqu’à présent c’était un contrat S3t’ec/S3T’ec. Et dans le cadre de la DSP, c’est un contrat de vente PAPREC/S3T’ecC qui va se mettre en place.

M. BOCANDE précise que le prix du MWh passe de 18€ à 37€ dans le cadre de la DSP.

Et dans un 2ème temps, M. SEIGNEAU souligne que c’est tout ce qui va toucher au contrat d’exploitation et au renouvellement du matériel sur lesquels on avait investi. Le point le plus important c’est le montant du nouveau contrat d’exploitation du réseau qui a été multiplié par 2 par rapport au montant de l’ancien contrat MPGP passé pour la période 2018-2024.

M. BOCANDE mentionne que MPGP signifie "Marché Public Global de Performance". Il rappelle que c’était un contrat qui intégrait la conception du réseau et son exploitation. Celui-ci a pris fin l’année dernière. Il avait été présenté aux délégués avec un doublement du contrat d’exploitation versus d’autres offres qui multipliaient par 4 l’exploitation.



Zone Humide sur la parcelle UV2R

Localisation des zones humides



© Copyright : Dervenn, Cornouaille, Ingénierie et SC
Réalisation : Bureau d'Etudes D'Environnement 2224
Sources : Lidar/Topographie - IGN © Droits réservés - Reproduit sous réserve

Unité de valorisation énergétique à Vitré
Délimitation des zones humides

- Légende**
- Périmètre
 - Zones humides
 - Sondages
 - Sol sain
 - W : traces redouxques après 25 cm de profondeur et continuant en profondeur
 - Vb : traces redouxques avant 25 cm de profondeur et continuant au delà de 50 cm
 - Vd : traces redouxques avant 25 cm de profondeur et traces redouxques après 80 cm de profondeur
 - Hors classe

L'installation projetée de la nouvelle UVE (en hachure sur le plan joint) et malgré les différentes solutions étudiées, nécessite une empreinte au sol de quasiment toute la parcelle, si ce n'est la zone Nord en bordure de terrain

Les mesures d'évitement et de réduction par rapport à la zone humide identifiée sont impossibles et seule des mesures compensatoires sont envisageables.

Surface de 1 958 m²



Nom de la réunion en pied de page



PAPREC Energie en charge du dossier de demande d'autorisation environnementale dans le cadre de la DSP a, en partenariat avec S3t'ec, Vitré Communauté et la commune de Saint Aubin des Landes, proposé une compensation sur une parcelle située à Saint Aubin des Landes. Pour sécuriser foncièrement la compensation, il est proposé que S3t'ec et PAPREC contractualisent avec la commune de Saint Aubin des Landes (propriétaires des parcelles concernées) via une convention de mise à disposition.

La durée de la convention de mise à disposition est calée sur la durée de la Délégation de Service Publique.



Projet de compensation

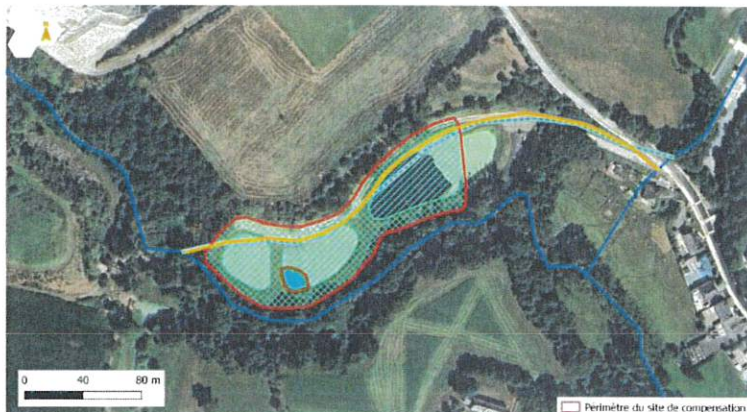


Nom de la réunion en pied de page





Projet de compensation



- Reprofilage de la parcelle avec suppression des lagunes et création d'une surface uniforme en pente allant du chemin qui longe le site au Nord vers le ruisseau de la Bichetière au Sud ;
- Reméandrage du cours d'eau affluent du ruisseau de la Bichetière.

Nom de la réunion en pied de page

3



Cadre de la convention

- ▷ La gestion de la zone humide réhabilitée sera intégrée dans l'arrêté préfectoral d'exploitation d'UV2R (PAPREC) ;
- ▷ Convention tripartite entre la commune, PAPREC et S3t'ec ;
- ▷ Entretien des espaces à la charge de PAPREC et suivi en lien avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Nom de la réunion en pied de page

4



Point étape projet UV2R

- ▷ UV2R :
 - > Démarrage des travaux préparatoires et anticipés (arrêté préfectoral provisoire) ;
 - > Validation par la DDTM du projet de compensation ;
 - > Attente finalisation étude écologique ;
 - > Passage en CODERST le 10.03 ou le 10.04.

5

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TELLE QUE PRESENTEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- D'ADOPTER la convention de mise à disposition de la parcelle située à St Aubin des Landes, telle que présentée,
- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la parcelle avec la commune de St Aubin des Landes, ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 29
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. STEPHAN Christian

D- DECHETERIE

Question 17 – Marché de valorisation et traitement des déchets issus des déchèterie- lot 2 Tri et conditionnement des cartons en vue du recyclage signé avec SUEZ RV OUEST : avenant n°2 à intervenir

Le Président expose :

Une prestation portant sur la valorisation et le traitement des déchets issus des déchèteries a été conclue avec la Société SUEZ RV Ouest pour le lot 2- Tri et conditionnement des cartons.

L'objet du présent avenant est d'intégrer dans le bordereau des prix du marché de tri des cartons un tarif pour la gestion des déclassés de cartons issus des déchèteries.

En effet, il peut arriver que la matière apportée sur le site de CAP VALO 35 en provenance des déchèteries du Smictom des Pays de Vilaine est souillée par la présence d'indésirables, SUEZ doit rediriger cette matière vers une filière de valorisation énergétique. On parle alors de déclassé de matière.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Le présent avenant s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'avenant représente une plus-value de 12 420 € H.T, soit 18.34% du montant du marché.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, invitée à se prononcer le mercredi 11 février 2026 en amont du Comité, afin d'étudier l'avenant présenté ;

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SUEZ RV OUEST.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- D'ADOPTER l'avenant n°2 du lot 2, tel que présenté,
- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer et notifier l'avenant 2 à intervenir au lot 2 du marché de valorisation et traitement des déchets de déchèterie avec SUEZ RV OUEST, ainsi que tout document s'y afférant, notamment ceux relatifs à son exécution.

Présents : 29
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. STEPHAN Christian

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie les délégués et clôt la séance.

A Châteaubourg, le 11/02/2026

Le Président S3T'ec,
Christian STEPHAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Stephan', written over the printed name of the President.

La Secrétaire de Séance,
Mme Christine GARDAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christine Gardan', written over the printed name of the Secretary.

